

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS
édité par la Mairie des Mathes

Les Mathes La Palmyre



N° 47
Juillet 2011



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un nouveau système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

TROUVEZ LA PHARMACIE
DE GARDE LA PLUS PROCHE



N° Audiotel **3237**
accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.

commune de



BULLETIN MUNICIPAL N°47 - Juillet 2011

S
O
M
M
A
I
R
E

✓ Le mot du Maire.....	P. 3
✓ Hommage à Claude Caillé.....	P. 4
✓ Décisions du Conseil municipal.....	P. 5
✓ Les travaux dans la commune	P. 15
✓ Urbanisme.....	P. 19
✓ Le littoral.....	P. 20
✓ Finances communales	P. 21
✓ Infos municipales.....	P. 25
✓ CARA.....	P. 26
✓ Infos pratiques	P. 29
✓ Si la commune m'était contée.....	P. 31
✓ Ecoles.....	P. 33
✓ Echos des commerces.....	P. 34
✓ Animations Office du tourisme et de la FDJ.....	P. 34
✓ Associations	P. 39
✓ À vos plumes	P. 46
✓ À votre service	P. 47

Réalisation et impression IMPRIMERIE LAGARDE
17920 BREUILLET - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 2^e trimestre 2010



Ils nous ont quittés cette année...

	<i>Naissance</i>	<i>Décès</i>
- GUITTONNEAU Jean-François	22/09/1961	23/02/2011
- VIGNEAUD Paul	26/02/1938	13/06/2011

Le Mot du Maire



Depuis le début de cette année 2011, il m'arrive de plus en plus fréquemment d'entendre, çà et là, des propos étonnés, souvent élogieux, toujours admiratifs qui me sont rapportés ou directement adressés de la part d'autochtones, bien sûr, mais surtout de touristes qui découvrent ou redécouvrent notre belle commune après quelques années « d'infidélité », passées hors de l'hexagone, vers des destinations plus tropicales plus exotiques, qu'on a coutume d'appeler les « pays chauds »... Peut-être même un peu trop chauds à leur goût cette année, avec tout ce qui s'y est passé durant les six derniers mois, en termes de désordre, de turbulence, d'instabilité et d'insécurité. Bref, beaucoup d'Européens se sont dit que, finalement, ce ne serait peut-être pas une si mauvaise idée que de rester dans des endroits de proximité, plus « tempérés », à tous les points de vue.

En fin d'année 2010, alors que des événements dramatiques d'ordre politique et social, embrasaient la Tunisie et se propageaient dans les pays du Maghreb, nous avons rapidement, au sein de votre équipe municipale, imaginé facilement ce scénario, et anticipé les choses en activant les grands travaux en cours de réalisation, tels que l'avenue des Gannes et de l'Hippodrome, l'aménagement du nouveau parking du port, ainsi que l'important chantier sécuritaire de notre défense de côte, qui avait été pas mal « secouée » durant la tempête Xynthia au début de cette même année.

Vers la fin mars, nous étions donc déjà prêts à démarrer notre saison touristique, et c'est donc sans réelle surprise que nous avons connu, dès les vacances de printemps, et surtout durant les deux grands ponts de l'Ascension et de la Pentecôte, un afflux de touristes jamais égalé, parfois comparable à des semaines d'un mois de juillet ordinaire. On peut, par ailleurs, penser que la flambée des prix du carburant ainsi que les conditions météorologiques très favorables que nous avons connues dans notre région depuis début avril, auront elles aussi, largement contribué à ce démarrage exceptionnel de notre saison.

Espérons qu'aucun imprévu majeur ne vienne perturber de façon sensible le bon déroulement d'un millésime 2011 très prometteur... et que tous ceux qui seront venus nous visiter, ce printemps, cet été, voire même à l'automne, auront

pleinement apprécié la qualité, la propreté et la grande variété des éléments naturels de notre site. Cela devrait, à n'en pas douter, les inciter eux-mêmes,

à revenir nous voir dans les prochaines années et convaincre aussi leurs proches ou leurs amis, de venir à leur tour pratiquer notre « petit coin de paradis », comme se plaisent à le qualifier bon nombre de touristes, ainsi que certains décideurs objectifs tant politiques que privés.

Tout ceci doit nous conforter et nous encourager à poursuivre sereinement nos efforts entrepris depuis une quinzaine d'années vers une démarche de développement raisonné d'un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement exceptionnel qui nous entoure, et qui nous est très précieux, quoiqu'en pensent encore quelques détracteurs locaux aveugles et obstinés souvent de mauvaise foi, et fait l'objet aujourd'hui de toute notre attention, et le fera également demain.

En mars dernier, nous avons tous été affectés, à des degrés différents certes, par la disparition d'un personnage hors du commun, qui aura contribué très largement, il y a 45 ans, à la notoriété balbutiante de notre station balnéaire : travailleur acharné, très professionnel dans le domaine animalier, Claude Caillé était un visionnaire convaincu qui a su, avec l'aide précieuse de ses proches, et au prix d'efforts considérables, surtout financiers, mener à son terme le fabuleux projet de sa vie. Sa retentissante réussite a indéniablement impacté le développement du tourisme en Pays Royannais, et même bien au-delà : nous lui devons beaucoup.

Tous ceux qui l'ont, de près ou de loin, approché ou bien connu, les visiteurs adultes ou les petites têtes blondes émerveillées par la magie du spectacle incomparable qu'ils découvraient, sauront conserver j'en suis sûr, dans leur mémoire le souvenir d'un grand Monsieur qui n'a jamais, d'une façon ou d'une autre, laissé personne indifférent.

À titre personnel, il était pour moi l'ami que j'estimais beaucoup et il m'a souvent prouvé que cette estime il me la rendait bien.

Je vous souhaite à tous un agréable été !

*Le Maire,
Robert JONO*

Allocution de Robert Jono, en hommage à Claude Caillé lors de ses obsèques, en l'église Notre-Dame à Royan

A l'heure de nous quitter, Claude, tous ceux qui t'ont connu, aimé et apprécié, sont maintenant réunis pour rendre un dernier hommage à l'homme d'exception que tu étais et apporter leur chaleureux soutien à tous les membres de ta famille qui t'étaient chers... Je pense, tout particulièrement, à Irène ton épouse dévouée, qui t'aura bien épaulé durant les années les moins faciles du début de votre extraordinaire aventure ; et bien sûr à ton fils Patrick qui assure désormais seul, mais en main de maître, la pérennité de l'œuvre de ta vie.



Je me souviens encore de ce jour de l'hiver 65/66, où nous nous sommes rencontrés pour la première fois, alors que tu débarquais avec ton fourgon Peugeot, et surtout une volonté farouche de réaliser ce projet mirifique de créer un zoo à la Palmyre... J'étais bien loin d'imaginer alors que nous allions être amenés à faire, côte à côte, durant toutes ces nombreuses années un aussi long et intéressant parcours. Entre nous le courant était passé spontanément. Ainsi, très vite, naissait une solide et sincère amitié, une saine complicité que venait renforcer au fil des ans une fidélité sans faille, qui auront probablement joué un rôle important et bénéfique pour le bon développement de notre commune et le confort de ses habitants, que nous avons toujours, l'un comme l'autre, ardemment souhaité.

Sans que nous n'ayons jamais évolué dans la même catégorie, tu me répétais souvent que nous étions tous deux battants et perfectionnistes... J'ai compris depuis pourquoi tu as tant œuvré et insisté pour que je prenne le relais lorsque l'impitoyable maladie est venue te frapper au milieu des années 1990. Entre 89 et 97, durant les 8 années de ton mandat de Maire, tu m'auras montré la voie ; depuis 14 ans, à quelques variantes près avec des moyens différents, je n'ai eu qu'à la suivre... tout en

faisant, de temps en temps, appel à tes conseils éclairés.

Dans ce combat permanent que tu auras dû mener tout au long de ta vie, tant professionnelle que privée, les coups ne t'auront pas épargné : tu as su en esquiver un grand nombre, tu en as encaissé beaucoup d'autres, mais certains d'entre eux, les plus durs, les plus injustes aussi, t'auront profondément marqué sans que tu ne le laisses jamais paraître.

La puissante force de caractère qui t'animait t'interdisait toute forme de faiblesse. Tu nous disais aussi très souvent que tu ne supportais pas la médiocrité : la beauté et la qualité exceptionnelles de ton zoo illustrent parfaitement ce louable principe, qui t'obligeait toujours à mettre le curseur très haut pour tout ce que tu entreprenais.

Ton extrême bonté et ta gentillesse n'avaient d'égale que la grande générosité que tu prodiguais en toute occasion. Malheureusement il t'est arrivé trop souvent de ne récolter que de l'ingratitude en retour... Pas rancunier du tout, tu oubliais très vite et te laissais prendre à nouveau.

Je suis persuadé par ailleurs que l'immense tristesse que nous éprouvons aujourd'hui, sera dans les jours et les mois prochains partagée en écho dans la brousse et les savanes de ces pays d'Afrique où tu aimais tant te ressourcer... Pour t'avoir accompagné en 1990 lors de ton 54^e safari, l'avant-dernier que tu aies effectué je crois, j'ai pu mesurer l'extraordinaire popularité dont tu jouissais auprès des peuplades, dans les villages Massaï du Kenya et de Tanzanie : là-bas, ils t'appelaient « papa Golila » (papa gorille), subjugués qu'ils étaient par ta façon de communiquer avec les primates. Tous te respectaient pour ta témérité, et la grande expérience de la faune que tu démontrais en toute circonstance. Tu étais aussi et surtout le « bwana » qui savait leur parler et les comprendre.

En ces moments douloureux, empreints d'émotion, où nous devons nous séparer, je voudrais te dire, Claude, au nom de tous ceux qui ont été de près ou de loin, témoins de l'exceptionnelle réussite de ta vie, et qui ont apprécié la grandeur d'âme du personnage hors du commun que tu étais, je voudrais te dire tout simplement mais de tout cœur : adieu l'ami on t'aimait bien tu sais.

*Le Maire,
Robert JONO*

Les principales décisions



SÉANCE DU 11 JANVIER 2011

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} février 2011 les tarifs des droits de place des marchés. (Unanimité).

Désignation	Tarifs actuels	Tarifs 2011
Marché des Mathes		
- de passage au ml du 15/06 au 15/09	5,20 €	5,30 €
- abonnés au ml du 01/07 au 31/08		
. par jour	1,23 €	1,25 €
. 3 jours/semaine	3,40 €	3,47 €
- du 16/09 au 14/06	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Marché de La Palmyre		
- de Pâques au 14/06, le ml (mercredi et dimanche)		
. de passage	5,50 €	5,60 €
. abonnés	1,75 €	1,79 €
- du 15/06 au 30/09, le ml (mercredi et dimanche)		
. de passage	7,60 €	7,80 €
. abonnés	3,61 €	3,68 €
- du 01/10 au 1 ^{er} dimanche de novembre, le ml (dimanche)		
. abonnés	1,72 €	1,75 €
Marché nocturne, du ml	3,60 €	3,67 €
Branchement électrique		
- par jour de marché à La Palmyre	4,65 €	4,75 €
- par jour de marché aux Mathes du 01/07 au 31/08	4,65 €	4,75 €
- par jour de marché aux Mathes du 01/09 au 30/06	1,00 €	1,05 €
- pour rôtisserie à La Palmyre	12,10 €	12,35 €
- pour rôtisserie aux Mathes	6,10 €	6,20 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} février 2011 et par année civile, le tarif d'occupation du domaine public par les écoles de sports nautiques. (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 Abstention : P. Gadreau).

DESIGNATION	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Occupation du domaine public, par m ² (dans la limite d'une superficie maximum de 4 m ²)	-	300,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} février 2011 et par année civile, le tarif d'occupation du domaine public dans l'emprise du Port par les écoles de sports nautiques. (Unanimité).

Conseil Municipal

DESIGNATION	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
occupation d'un emplacement de parking par un véhicule	300,00 €	350,00 €
occupation d'un emplacement de parking par un véhicule et installation d'un kiosque d'accueil d'une superficie maximum de 9 m ²	695,00 €	750,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, par année civile, à compter du 1^{er} février 2011, la redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs installés par les service postaux. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Coffres-relais, par unité installée	-	15,00 €

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire à hauteur de 5.000 €
ACCEPTÉ le plan de financement suivant. (Unanimité).

FINANCEMENT	%	MONTANT H.T.
COUT DE L'ACQUISITION		18.099,47 €
Conseil Régional Poitou-Charentes/ADEME	27 %	5.000,00 €
Conseil Général 17	30 %	5.430,00 €
Autofinancement	43 %	7 669,47 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire à hauteur de 30 % du montant HT. **ACCEPTÉ** le plan de financement suivant. (Unanimité).

FINANCEMENT	%	MONTANT H.T.
COUT DE L'ACQUISITION		18.099,47 €
Conseil Régional Poitou-Charentes/ADEME	27 %	5.000,00 €
Conseil Général 17	30 %	5.430,00 €
Autofinancement	43 %	7 669,47 €

DÉCIDE de fixer la participation des propriétaires de parkings privés du Lotissement Communal Les Trémières pour les travaux de rénovation à 200 € nets de toutes taxes, par parking. **DIT** que ce montant sera appliqué à toute demande faite à compter du 1^{er} janvier 2011. (Unanimité).

DÉCIDE d'acquérir partie des parcelles cadastrées section AE n° 49 et n° 50 sises rue de la Sablière, pour une superficie de 12 m² et partie de la parcelle cadastrée section AE n° 63, sise rue Cosme Béchet, pour une superficie de 9 m², lesdites parcelles appartenant à M^{me} GORY Jeannine, **PRÉCISE** que le prix d'acquisition sera conforme à l'avis du domaine en date du 29 novembre 2010 soit 60 €/m². **INDIQUE** que l'acte sera dressé par M. le Maire en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (Unanimité).

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de déclaration préalable pour la création de 7 lots à bâtir sur le terrain communal cadastré AD 10 et 652p. (Unanimité).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, rappelant les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune de LES MATHES et les principales options, orientations et règles que contient le PLU, vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L123-1 à L123-20, articles R123-1 à R123-14 et articles R123-15 à R123-25, L300-2, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 2006 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixant les modalités de la concertation, vu le débat qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2010 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, vu la concertation qui a été faite sur l'élaboration du PLU, notamment :

- tenue depuis le 3 août 2006 d'un cahier en mairie offrant la possibilité à la population de consigner des observations et suggestions écrites,
- les quatre réunions publiques des 3 avril 2007, 19 juin 2008, 13 novembre 2008 et du 20 juillet 2010, dont l'information s'est faite notamment par parutions dans le journal Sud-Ouest et dans les panneaux d'affichage municipaux,
- la présence d'un projet de « plan de zonage » dans le hall de la mairie depuis le 19 juin 2008 plusieurs fois actualisé,
- les articles concernant la révision du PLU diffusés dans le bulletin municipal d'information,
- les trois réunions avec l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées aux articles L121-4 et L123-6 du code de l'urbanisme : les jeudi 15 mars 2007, jeudi 19 juin 2008 et mardi 20 juillet 2010,
- les 5 réunions avec les services de l'État : jeudi 7 février 2008, mardi 7 octobre 2008, mercredi 21 janvier 2009, vendredi 17 juillet 2009, mardi 1^{er} décembre 2009,
- la réunion avec la Chambre d'Agriculture du mercredi 8 octobre 2008,
- la réunion avec les services de l'État et le « collectif » des Associations Nature En Pays d'Arvert (Natvert), le marais doux de La Tremblade (ASCO), APROMARAIS et L'Huître Pédagogique, du mardi 7 septembre 2010,

considérant l'ensemble des éléments recueillis lors de ladite concertation dont :

- les demandes individuelles exprimées pour l'extension de certaines activités au regard des besoins,
- les remarques exprimées par le collectif des associations portant sur la préservation de la cohérence hydraulique des marais,
- les demandes individuelles exprimées pour des classements de terrains en zone constructible analysées par la commission de travail

Le bilan de cette concertation est qu'un débat existe sur la nécessité de préservation des milieux naturels – des cohérences hydrauliques et qu'un second débat existe sur les projets et les besoins d'extension d'activités existantes de toutes ces demandes. Ces débats ont été entendus par la Commission d'Urbanisme et par les membres du Conseil Municipal. Que, compte tenu du cadre des textes en vigueur, la nécessité de maintenir la cohérence du projet de PLU au regard de l'intérêt général, de la volonté affirmée du Conseil Municipal de construire un projet de PLU en cohérence avec l'importance du patrimoine naturel du territoire. Le bilan de cette concertation est que le projet de PLU proposé intègre les débats locaux au regard du maintien de la cohérence du projet de PLU, attendu que 56 réunions de travail ou de concertation se sont déroulées depuis le 3 août 2006 et ont permis d'examiner, au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU, les éléments recueillis lors de ladite concertation, considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis aux personnes publiques mentionnées aux articles L121-4 et L123-6 du code de l'urbanisme, **DÉCIDE** de tirer le bilan de la concertation en application du sixième alinéa de l'article L300-2 du code de l'urbanisme ; **DÉCIDE** d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES MATHES ; **DÉCIDE** de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et la présente délibération :

- au Sous-Préfet de Rochefort-sur-Mer,
- aux services de l'État associés à la révision du PLU,
- aux personnes publiques associées autre que l'État : l'Agglomération Royan Atlantique, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Délégation Régionale au Tourisme, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, la Section Régionale Conchylicole,

- aux personnes publiques consultées qui en font la demande,
- aux maires des communes limitrophes qui en font la demande,
- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en font la demande,
- aux présidents d'associations agréées qui en font la demande.

PRÉCISE que conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. PRÉCISE que conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouvertures habituelles. (Unanimité).

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2011

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2011 attribuant le marché de mise à disposition, d'installation, de maintenance, et d'entretien et d'exploitation du mobilier urbain à l'entreprise SPACEO (17570 LES MATHES), selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de 30 planimètres, 4 abris voyageurs, 3 supports de plans : variante retenue
- redevance annuelle d'occupation du domaine public de 12.000 € nets de toutes taxes (indexée)
- option 1 et option 2 retenues,

attendu que l'Assemblée délibérante doit autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché susvisé et tout document à intervenir, après avoir respecté le délai d'au moins seize jours prévu à l'article 80 du Code des marchés publics. Après avoir procédé à un vote à bulletin secret : 15 voix pour – 3 contre.

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la commune, la déclaration préalable pour l'adjonction d'un sas d'entrée à la mairie, bâtiment communal. (Unanimité).

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet pour les besoins d'entretien des bâtiments communaux, du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011. **INDIQUE** que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3 indice brut 297. (Unanimité).

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour la création d'une piste cyclable avenue de La Palmyre à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux estimés à 22.574,50 € H.T. (26.999,10 € T.T.C.). **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir. (Unanimité).

SÉANCE DU 8 MARS 2011

DONNE ACTE à M. le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2010 et **STATUE** sur la situation du compte pour ses opérations de l'exercice 2010, sous réserve du règlement et de l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées pendant la gestion 2010. (18 voix pour : F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess, étant précisé que M. Jono a quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'examen de ce point).

DONNE ACTE à M. le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2010 du port de Bonne-Anse et **STATUE** sur la situation du compte pour ses opérations de l'exercice 2010, sous réserve du règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées pendant la gestion 2010. (18 voix pour : F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess, étant précisé que M. Jono a quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'examen de ce point).

Conseil Municipal

ADMET les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2010, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 818.715,34 €. CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2010 est conforme au compte administratif 2010. (Unanimité).

ADMET les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2010, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 193.534,22 €. CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2010 est conforme au compte administratif 2010. (Unanimité).

DIT que la section d'exploitation au titre de l'année 2010 fait apparaître un excédent de clôture de 1.580.607,01 €. DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation, pour financer en partie les recettes d'investissement 2011 comme suit 1.100.000,00 €. DIT que l'excédent ainsi reporté de la section d'exploitation au titre de l'année 2011 est de 480.607,01 €. (Unanimité).

DÉCIDE, de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 266.220 €, au titre de l'année 2011, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants (étant précisé que les Conseillers, membres d'une association, n'ont pas pris part au vote). Voir détail des subventions dans la rubrique « finances communales – dépenses de fonctionnement ».

DÉCIDE, de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement de 26.100 € au titre de l'exercice 2011. (Unanimité).

DÉCIDE de fixer le produit des trois taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2011, à la somme de 1.174.252 € (15.376 € de subventions et de compensations pour exonérations non incluses). FIXE comme suit les taux de chacune desdites taxes repris au tableau de l'état 1259. (Unanimité).

TAXES	TAUX
HABITATION	5,78 %
FONCIER BATI	10,96 %
FONCIER NON BATI	10,89 %

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2011 tant en fonctionnement qu'en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTAL	5.325.944,01 €
RECETTES TOTAL	5.325.944,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES TOTAL	5.311.399,67 €
RECETTES TOTAL	5.311.399,67 €

ADOPTE les annexes jointes au B.P. 2011. (Unanimité).

ADOPTE chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2011 du port de Bonne-Anse tant en fonctionnement qu'en investissement.

Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
TOTAL 265.918,70 €

RECETTES
TOTAL 265.918,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES
TOTAL 418.530,52 €

RECETTES
TOTAL 418.530,52 €

ADOPTE les annexes jointes au B.P. 2011. (Unanimité).

DÉCIDE d'abroger ses délibérations du 27 mars 2000 et du 13 mars 2003 relatives aux amortissements des travaux et des subventions d'équipements, DÉCIDE d'amortir le matériel, les travaux et les subventions d'équipements du port selon les durées indiquées ci-après. (Unanimité).

DESIGNATION	DUREE
subventions d'équipement	1 an
matériel	5 ans
travaux d'aménagement	5 ans
travaux d'infrastructure et de réseaux	10 ans

DÉCIDE, d'attribuer à M^{lle} Picon Charline, sportive de haut niveau en catégorie planche à voile, et licenciée au Palmyr Atlantic Voile, club de voile de la commune, une bourse d'un montant de 1.000 € afin de la soutenir et de l'encourager à poursuivre ses efforts sportifs. (Unanimité).

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique une subvention, au titre des fonds de concours, pour la création d'une piste cyclable allée des Gannes et avenue de l'Hippodrome, reliant notamment l'entrée de La Palmyre au zoo et aux plages, à hauteur de 50 % du solde de l'opération qui s'élève à 89.566 €. (Unanimité).

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique une subvention, au titre des fonds de concours, pour la réfection de la piste cyclable de la promenade des 2 Phares, à hauteur de 50 % du solde de l'opération qui s'élève à 76.886,20 €. (Unanimité).

Considérant que le camping les Pins de la Coubre est désormais régularisé pour une capacité d'accueil maximale, compte tenu de la configuration des lieux, à 166 emplacements, générant ainsi un reliquat de 196 emplacements ; considérant que l'amélioration de la qualité de l'offre en matière d'hébergement touristique est une des priorités dans la politique touristique de la commune, et qu'il convient en conséquence de répartir l'attribution du reliquat d'emplacements en favorisant les campings disposant des plus faibles densités d'emplacements, selon tableau ci-dessous :

CAMPINGS	EMPLACEMENTS EXPLOITÉS	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS
L'Orée du bois **** 10,50 ha, soit 32 empl./ha	341	+ 88	429
Ami-Ami ** 4,48 ha, soit 20 empl./ha	88	+ 40	128
La Palombière *** 5,35 ha, soit 31 empl./ha	150	+ 68	218

Conseil Municipal

APPROUVE le nouveau tableau de répartition des 1 700 emplacements de campings imposés par le PPRn pour le secteur SUD de La Fouasse suivant tableau ci-joint. (Unanimité).

SÉANCE DU 16 MARS 2011

DÉCIDE d'exclure de la cession à la société Véalis Développement les parcelles cadastrées section AA 274p et AA 271, devenues la parcelle cadastrée section AA 459, d'une superficie de 252 m², sises à l'angle de la rue des Écoles et de la rue H. Erable, PRÉCISE que les autres termes de sa délibération du 15 décembre 2009 restent inchangés. (Unanimité).

M. le Maire informe les Conseillers que cette séance concerne la présentation du nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette présentation doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal qui sera retranscrit dans un compte-rendu sans faire l'objet d'une délibération.

La discussion a porté sur les 3 enjeux majeurs qui ont été identifiés pour la commune :

- ✓ assurer la préservation de la biodiversité du patrimoine naturel, du patrimoine paysager et préserver la cohérence des milieux sensibles répertoriés,
- ✓ conforter le développement et l'aménagement du pôle touristique,
- ✓ organiser un développement urbain cohérent autour du pôle de vie de l'agglomération des Mathes et une zone commerciale.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

FIXE, ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} mai 2011 et par année civile, le montant de la redevance pour exploitation commerciale dans le port de Bonne-Anse. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Redevance pour exploitation commerciale dans le Port de Bonne-Anse, par année civile	-	620,00 €

SOLLICITE auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'extension de son système de vidéoprotection, pour la première tranche des travaux envisagés consistant en un audit de son système de vidéoprotection et des futures implantations à prévoir, dont le montant est estimé à 3.588,00 € TTC. ACCEPTE le plan de financement suivant. (16 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin – 1 voix contre : A.-M. Basclé).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	%	MONTANT
- intervention 3 jours x 1.000 € HT	3.000,00 €	FIPD	50 %	1.794,00 €
		Autofinancement	50 %	1.794,00 €
TOTAL HT	3.000,00 €			
TVA	588,00 €			
TOTAL TTC	3.588,00 €	TOTAL		3.588,00 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général de Charente-Maritime une subvention, au titre du plan Sport

et Culture, à hauteur de 35 % du coût H.T. des travaux pour l'aménagement de son espace sportif par la mise en place d'une plate-forme multi-sports, estimés à 47.917,36 € H.T. (Unanimité).

DÉCIDE de vendre à M. Damien Migault les parcelles cadastrées section AC 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, sises rue des Carrières, d'une superficie d'environ 15.155 m². PRÉCISE que le prix de vente des parcelles précitées est fixé à 1,20 €/m². INDIQUE que la superficie exacte sera déterminée par un géomètre expert. DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et que les frais relatifs au géomètre seront à la charge de la commune. AUTORISE le Maire ou son représentant à intervenir pour la signature de cet acte et de tout autre document relatif à cette vente. (16 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, M. Bertin – 1 abstention : R. Ruffier).

DÉCIDE de donner mandat de vente, sans exclusivité, à l'agence immobilière Europ'Atlantique, 1 boulevard des Régates, 17570 La Palmyre, pour ce qui concerne le local communal sis 1, avenue du Poitou à La Palmyre. PRÉCISE que le prix de vente du local susvisé est fixé à 200.000 €, prix net vendeur, les frais d'agence étant fixés à 10.000 € et restant à la charge de l'acquéreur. AUTORISE M. le Maire à signer le mandat de vente sans exclusivité. (Unanimité).

ACCEPTÉ la convention, établie par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, relative à la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution de l'enlèvement des déchets non ménagers, assimilables aux ordures ménagères et présentés à la collecte communautaire. DIT que la commune devra payer la redevance spéciale dont le montant est calculé en fonction du volume collecté annuellement et du prix du litre collecté (redevance spéciale = volume annuel collecté x prix du litre collecté). DIT que pour obtenir le volume annuel collecté, il est tenu compte du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition de la commune par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et du nombre de collectes annuelles (volume annuel collecté = nombre et capacité du ou des bacs mis à disposition x nombre de collectes annuelles). DIT que le prix du litre collecté, entrant dans le calcul de la redevance spéciale, est calculé en fonction du coût du service et est approuvé annuellement par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et a été fixé, pour 2011, à 0,0213 €. DIT que la convention, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011, est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et qu'il peut y être mis fin conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention. (Unanimité).

DÉCIDE que l'ancien parking dénommé « parking des Ostréiculteurs » situé près du port de Bonne Anse reçoit la nouvelle dénomination : (Unanimité).

- Parking du Port

DÉCIDE que le parking situé à proximité de la capitainerie, reçoit la dénomination suivante :

- Parking des Plaisanciers

SÉANCE DU 24 MAI 2011

RETIRE de l'ordre du jour le point relatif à la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – 2^e tranche – pour l'installation et l'extension d'un système de vidéoprotection, la consultation des entreprises ayant été déclarée infructueuse en raison du montant des offres proposées supérieures de près de 100 % à l'estimation.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 fixant le tarif des taxes et redevances funéraires, vu l'ordonnance n°59-33 du 5 janvier 1959 portant mesures de décentralisation et de simplification concernant l'administration communale et notamment le chapitre VIII - concessions funéraires, considérant qu'en application de l'ordonnance susvisée, il convient de supprimer les concessions centenaires et de créer des concessions perpétuelles et cinquantenaires, FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} juin 2011, les tarifs des taxes et redevances funéraires. (Unanimité).

Conseil Municipal

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
CONCESSIONS		
Concession centenaire	140,00 €	-
Concession perpétuelle	-	200,00 €
Concession cinquantenaire	-	140,00 €
Concession trentenaire	46,00 €	46,00 €
COLUMBARIUM		
Fourniture de plaque au concessionnaire	48,00 €	48,00 €
Une case de 1 ou 2 places :		
. par an	86,00 €	86,00 €
. pendant 10 ans renouvelable	320,00 €	320,00 €
. pendant 30 ans renouvelable	888,00 €	888,00 €
Deux cases en vis-à-vis :		
. par an	153,00 €	153,00 €
. pendant 10 ans renouvelable	572,00 €	572,00 €
. pendant 30 ans renouvelable	1.428,00 €	1.428,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	22,00 €	22,00 €
VACATION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS FUNERAIRES	20,00 €	20,00 €

FIXE ainsi qu'il suit le programme de travaux pluriannuel (2010-2013) relatif à l'appel à projet régional « amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10.000 habitants » :

✓ année 2010 : 79 933 € HT
 ✓ année 2011 : 62 500 € HT

✓ année 2012 : 303 700 € HT
 ✓ année 2013 : 183 587 € HT

Nature des travaux	Coût total en € HT	Quantité
Isolation de toiture	122 400,00	2540 m ²
Régulation- Programmation	3 200,00	32 U
Ventilation Mécanique Contrôlée	41 700,00	3 U
Isolation de mur	90 200,00	1087 m ²
Calorifugeage de canalisation, ballon	500,00	1 U
Intervention sur l'éclairage	48 900,00	3895 m ² traités
Multi prises	220,00	10 U
Pompe à chaleur	129 900,00	5 U
Panneaux radiants	2 600,00	387 U
ECS solaire	15 000,00	1 U
Solaire photovoltaïque	85 000,00	1 U
Remplacement des fenêtres	55 000,00	110 U
Equiperment d'un sas d'entrée	25 800,00	50 m ²
Honoraires de maîtrise d'œuvre	94 400,00 €	

DIT que le montant global des dépenses de cette opération s'élève à 629.720 € HT et sera financé au minimum à hauteur de 20 % par la commune. DIT que la réduction de la consommation énergétique attendue s'élève à :

Conseil Municipal

Nature	Consommation après travaux *	Gain énergétique*	Gains financiers en €/an
Electricité	98 346	218 475	23 216,00 € HT
Gaz Naturel	0	0	0
Fioul domestique	0	0	0
Gaz de pétrole liquéfié**	127 740	19 330	598,00 € HT
Bois	0	0	0
Solaire	0***	22 609	11 305

*dans l'unité de facturation - ** butane, propane

*** pas de consommation, revente totale à EDF. (Unanimité)

DÉCIDE d'acquérir un terrain d'environ 1 400 m², sis rue Léon Nicolle, issu de la parcelle cadastrée section AA n° 10, appartenant à M^{me} Anita MAUDET pour le prix de 50 €/m². **INDIQUE** que la superficie exacte sera définie par le géomètre qui sera mandaté par la commune afin de procéder à une division parcellaire. **CHARGE** l'étude de M^e LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la commune et les frais de géomètre à la charge de M^{me} Anita Maudet. (Unanimité).

DÉCIDE de céder la parcelle privée communale, sise rue H. Erable, cadastrée section AA n° 359 d'une superficie de 252 m² à la S.A.R.L. Créa'Styl représentée par M^{me} LE GOVIC Christelle. **INDIQUE** que le prix de vente est fixé à 160 €/m². **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

SOLLICITE auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime le renouvellement du classement en 2 étoiles de l'Office de Tourisme des Mathes-La Palmyre ayant pour but de favoriser, (unanimité) :

- l'accroissement de l'activité touristique et l'allongement de la saisonnalité,
- la vie culturelle locale,
- l'accueil et l'information touristique

APPROUVE la modification des statuts du S.I.V.O.M. de la Presqu'île d'Arvert ainsi qu'il suit : (Unanimité).

Compétences obligatoires :

2.2.4. l'accompagnement à la scolarité pour les enfants des écoles élémentaires communales et pour les collégiens scolarisés au collège de la Tremblade.

8.1.1. (...) participation sous forme de subventions aux activités et projets d'animation menés dans le cadre scolaire du collège de la Tremblade. Le coût des activités sera divisé par le nombre d'enfants inscrits au collège et réparti entre les communes en fonction des lieux de résidence des enfants.

ÉMET un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi au vu d'une analyse de l'intercommunalité telle qu'elle existe, mais aussi des réalités socio-économiques du Département (bassins de vie, unités urbaines, S.C.O.T...), visant à renforcer la cohérence spatiale des E.P.C.I. et la solidarité financière entre les communes du département. Il s'agit aussi, dans un esprit de rationalisation, de proposer l'insertion des communes isolées dans un E.P.C.I. à fiscalité propre, de résoudre les situations de discontinuité territoriale, et de réduire le nombre de syndicats intercommunaux inactifs ou en situation de doublon avec d'autres structures. (12 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, J. Crasso, P. Gadreau, F. Lanoue, N. Nicolle, R. Ruffier, A. Siess – 4 Abstentions : N. Désiré, A.-M. Bascle, C. Delahaye, M. Dupin – 3 contre : G. Spitéri, M. Joubert, M. Bertin).

MÉDAILLE TOURISTIQUE DE LA PALMYRE

La commune s'est dotée d'une première médaille touristique, représentant la Baie de Bonne Anse et qui sera disponible à la fin du mois de juillet à l'accueil de la Mairie et à l'Office de Tourisme.

Frappée par la Monnaie de Paris, et d'une valeur faciale de 2 €, elle sera appréciée des collectionneurs, des touristes et des amoureux de notre belle commune.

Les travaux dans la commune...

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE 45 424,00 €
MODIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA MAIRIE 22 252,00 €



**MISE EN PLACE D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE
D'INFORMATIONS MUNICIPALES**



Les travaux dans la commune...

RÉFECTION AVENUE DE L'HIPPODROME ET ALLÉE DES GANNES AVEC CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE

(coût total des travaux 670 783,00 € dont subvention Conseil Général 20 282,00 €
et Conseil Régional 12 205,00 €)



IMPLANTATION D'ÉCO-COMPTEURS POUR LE COMPTAGE DES VÉLOS SUR 3 PISTES CYCLABLES

(avenue des Mathes et promenade des 2 phares)



Les travaux dans la commune...

RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING DU PORT

(+ 70 places
soit 195 places
au total)

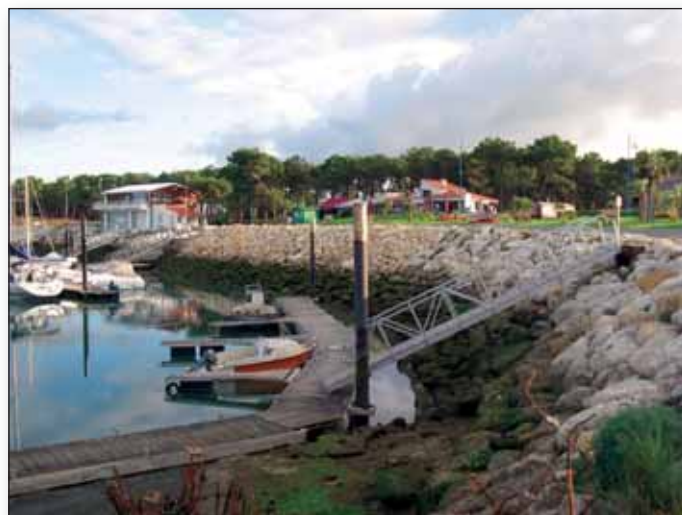
(coût des travaux =
229 569,00 €

dont subvention au titre
des amendes de police
48 000,00 €)



TRAVAUX PORTUAIRES

Renforcement digue, rallongement des pieux, pontons = 311 304,00 €



Les travaux dans la commune...

LA COMMUNE CONTINUE SA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR :

La réalisation d'une toiture en panneaux photovoltaïques sur les tribunes du stade de football, coût = 106 222,00 € (subvention sollicitée auprès du Conseil Régional)

L'acquisition d'un 4^e véhicule électrique type « Goupil » coût = 21 647,00 € (subvention du Conseil Général = 5 430,00 € + subvention du Conseil Régional = 4 000,00 €)



UN NOUVEAU MOBILIER URBAIN A ÉTÉ INSTALLÉ SUR LA COMMUNE, suite à appel d'offres, la Société Spacéo a été retenue pour la mise en place de 33 planimètres, 4 abris-voitures, pour une durée de 6 ans.

RAPPEL

L'édification d'une clôture (grillage, mur, etc...) est soumise à déclaration préalable en mairie et doit respecter les règles du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Pour savoir quelles sont les pièces à fournir et les hauteurs à respecter, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme de la mairie, aux heures de permanence prévues à cet effet (le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30).

Nous rappelons que dans tous les cas, l'utilisation de brandes est interdite sur tout le territoire communal pour des raisons de sécurité contre le risque d'incendie.

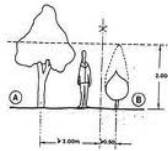
Pensez à tailler vos haies !



En règle générale, les plantations doivent elles aussi respecter certaines règles de distances et de hauteurs régies par le code civil (articles 671, 672 et 673).

Ce que dit la loi :

- Les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à au moins 2 m de la propriété voisine.
- Les plantations d'une hauteur inférieure doivent être distantes d'au moins 50 cm du terrain voisin.

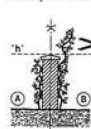


- Si un mur sépare les 2 propriétés, le propriétaire auquel il appartient peut planter en **espalier** contre le mur sans respecter les distances réglementaires si les plantations ne dépassent pas la crête du mur.
- Si le mur est mitoyen, les deux propriétaires du mur peuvent planter en **espalier**.

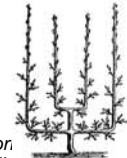


Et ce que c'est ?

On parle de forme de "plein vent" lorsque la forme de l'arbre conserve un certain naturel, avec un tronc plus ou moins long (haute-tige ou demi-tige) couronné d'une tête arrondie formée par les rameaux.



A l'inverse, on désignera sous l'appellation "for" ne taille d'arbre conduite avec précision au fil des ans pour conserver un aspect spécifique et non spontané, comme un cordon, un "U", un éventail. Bien souvent, ces formes sont "conduites" contre un mur, que l'on désigne alors sous le nom d'espalier.



Ces règles s'appliquent également pour les plantations situées le long des limites avec le domaine public.

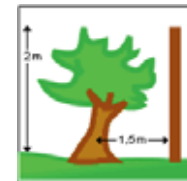
Par ailleurs, les haies vives qui doublent les clôtures grillagées le long des emprises publiques doivent être régulièrement taillées de façon à ne pas déborder et laisser libre la circulation aux usagers de la voie publique.

Comment calculer les distances ?

La hauteur de l'arbre se calcule de son pied à son sommet.

La distance de plantation se calcule du centre de l'arbre à la limite séparative des 2 propriétés et au niveau du sol, même si l'arbre n'est pas droit. Si cette limite est un mur, la distance se calcule à partir :

- Du milieu du mur si le mur est mitoyen.
- Du mur si ce dernier appartient au voisin.
- De la limite séparative si le mur appartient au propriétaire de l'arbre.

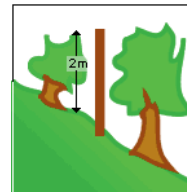


En pratique

1. Si le terrain est en pente, les hauteurs des arbres peuvent ne pas être les mêmes et celui planté en aval peut éventuellement dépasser les 2m.
2. Un voisin peut demander l'arrachage ou l'élagage d'un arbre dont les distances de plantation ne sont pas respectées. Le choix entre ces 2 solutions revient au propriétaire de l'arbre, sauf si la distance de plantation est inférieure à 50 cm, auquel cas il faudra l'arracher. Les arbres de plus de 2m doivent être plantés à plus de 2 m de la limite séparative.
3. Un voisin peut aussi demander à ce que soient coupées les branches qui débordent dans sa propriété, sans être obligé de prouver qu'il y a préjudice.

Important : il n'a pas le droit des les couper lui même. Il doit demander au propriétaire de l'arbre de procéder et en cas de refus de ce dernier, s'adresser à la juridiction de proximité pour que la coupe soit ordonnée, au besoin sous astreinte.

4. Un voisin est en revanche autorisé à couper, sans l'autorisation du propriétaire et sans l'avertir, les racines qui empiètent dans sa propriété.
5. Un voisin peut s'approprier les fruits qui tombent dans sa propriété.



LE POINT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, lors de la séance du 11 janvier 2011, l'arrêt de notre nouveau projet de PLU, consultable en mairie à l'accueil du service urbanisme-réglementation. Ce projet a été transmis, conformément à la loi, à une vingtaine d'administrations qui disposaient d'un délai de 3 mois pour nous faire part de leurs avis et remarques. Le PLU peut donc maintenant être soumis à enquête publique, période d'un mois au cours de laquelle un registre d'observations sera mis à disposition du public. Un commissaire enquêteur nommé par M. le Président du tribunal administratif de Poitiers sera également à votre disposition pour recueillir toute remarque lors de permanences en mairie.

L'enquête publique est envisagée du **16 août au 16 septembre 2011**, les permanences du commissaire enquêteur seront affichées en mairie et dans les panneaux dédiés à l'affichage municipal.

L'objectif de la municipalité est l'approbation du PLU avant la fin de l'année 2011, ce qui sera l'aboutissement de 5 années de procédures et plus de 60 réunions de travail. La tâche n'a pas été facile puisqu'il s'est agi d'organiser le développement de la commune pour les dix années à venir, en intégrant les mesures nécessaires de protection de notre patrimoine naturel, dont la plupart nous sont imposées par la loi « Littoral » et le Grenelle de l'environnement.

Il était une fois une drague...

L'hiver 2010-2011 a commencé tôt, le froid, la pluie et la neige sont survenus dès le mois de novembre. Néanmoins, nous n'avons pas eu de fortes dépressions ce qui n'a pas bouleversé fondamentalement les passes d'entrée et de sortie du port. De ce fait, le balisage en fut facilité et implanté relativement tôt.

Les travaux de consolidation des rives du port sont terminés ; restent la fabrication et l'installation de portillons aux passerelles des pontons, travail en cours ... De nouveaux pontons sont en place, ce qui augmente d'une dizaine le nombre d'anneaux disponibles.

Le dragage du port faisait partie des grands travaux de ce début 2011. Trouver son financement était un problème qui pouvait avoir plusieurs solutions, pas forcément satisfaisantes pour les uns ou pour les autres. Était exclu celui qui consistait à prendre une part sur le budget communal. Le port ayant son propre budget, il doit s'autofinancer, et de plus, cela ne serait pas juste vis-à-vis de ceux qui ne pratiquent pas la plaisance. L'autre possibilité consistait à augmenter la location des anneaux. Celle-ci aurait été conséquente (près de 32 %). C'était priver quelques uns qui n'auraient pu consacrer une telle somme pour leur plaisir de naviguer ou de pêcher. Le montage financier a été judicieusement trouvé par l'équipe d'encadrement du secrétariat de la Mairie. Qu'elle en soit remerciée par l'ensemble des marins plaisanciers et moi-même.

Nous devons donc avoir un port dragué dans sa totalité au mois de mars 2011. Le Conseil Général nous ayant proposé de le faire avec une drague toute neuve

qui sortait du chantier. Qu'elle ne fut pas notre surprise de voir arriver un vieil engin qui datait de l'origine des travaux portuaires en Charente-Maritime. Mais enfin espérait-on voir le travail s'accomplir en temps. Eh bien non ! Dès les premiers jours, une fois son installation faite, c'est-à-dire les tuyaux de rejet bien ancrés, cette maudite machine tombait en panne : embrayage, paliers d'arbre furent à changer.

Ce n'est pas un drame, certes, mais de qui se moque-t-on ? On peut se poser la question de savoir si tous les services du Conseil Général sont à l'égal de celui des ports et dragages ? Encore une

fois, les plaisanciers qui payent leur anneau aimeraient en retour avoir un service qui leur permette de sortir du port avant 2 h 30, voire 3 h de marée haute, dans de bonnes conditions, et avoir un port dragué dans le program-

me de temps acceptable, sinon à quoi sert l'entretien et le maintien des installations portuaires. J'ai le sentiment, et je ne suis pas le seul à le partager, que quelque part tout est fait pour repousser les plaisanciers à venir séjourner dans ce petit port de La Palmyre, ce qui serait en contradiction avec les paroles de hauts responsables qui clament que nous n'avons pas assez d'anneaux de mouillage en Charente-Maritime.

Bonnes vacances et bon vent.

Guy SPITERI

Adjoint au Maire - Responsable du port et des plages



LES RESULTATS 2010

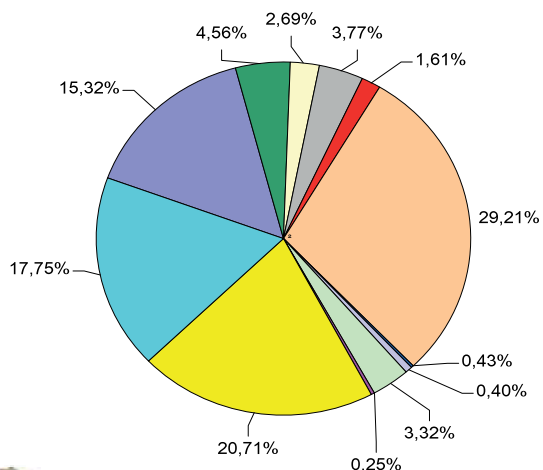
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 508 278,90 €	5 738 885,91 €	2 221 407,84 €	1 880 422,74 €
↓		↓	
excédent de l'année 2010 1 230 607,01 €		déficit de l'année 2010 -340 985,10 €	
excédent antérieur 350 000,00 €		déficit antérieur -420 906,57 €	
↻ ↻		↓	
Excédent de fonctionnement reporté pour 2011 480 607,01 €	Affectation de résultat en section d'investissement pour 2011 1 100 000,00 €	Déficit d'investissement reporté pour 2011 -761 891,67 €	

LE BUDGET COMMUNAL 2011

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	33 886 €	33 886 €	-	-
PORT DE BONNE ANSE	265 919 €	265 919 €	418 531 €	418 531 €
COMMUNE	5 325 944 €	5 325 944 €	5 311 400 €	5 311 400 €
TOTAL PAR SECTION	5 625 749 €	5 625 749 €	5 729 930 €	5 729 930 €

Les finances communales

RECETTES D'INVESTISSEMENT 5 311 400 €



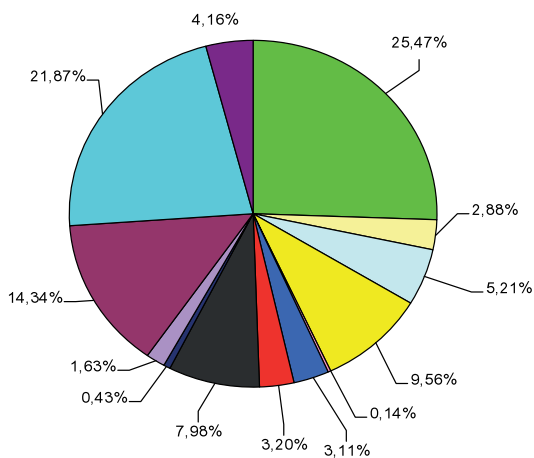
- 1 551 448 € Cessions
- 85 575 € Dotation d'équipement des territoires ruraux
- 200 000 € Fonds de compensation de la TVA
- 143 000 € Taxe locale d'équipement
- 242 172 € Participation du Syndicat d'électrification
- 813 777 € Subventions du Conseil Général, Région, Etat
- 942 551 € Autofinancement de la section de fonctionnement
- 1 100 000 € Affectation de résultat
- 13 053 € Intégration des frais d'études
- 176 103 € Amortissements
- 21 000 € Redevance pour stationnements non réalisés
- 22 720 € Échéance loyer du Club Med



QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Cession des terrains de l'hippodrome à l'Agglo. Royan Atlantique : 870 000 €
- Cession des terrains rue L. Nicolle / Rue des Ecoles : 300 000 €
- Cession des terrains de la 2^{ème} tranche plateau des Combes : 377 350 € (50 % du total)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 5 311 400 €



- 1 352 676 € Opérations de voirie et d'aménagement (routes, pistes cyclables, trottoirs,...)
- 153 070 € Éclairage public et effacement des réseaux
- 276 900 € Littoral côtier
- 507 780 € Bâtiments
- 7 250 € Espaces verts (Autres aménagements hors voirie)
- 165 080 € Aménagements urbains
- 170 078 € Matériel
- 423 987 € Urbanisme et affaires foncières
- 86 700 € Participation à l'ONF (sanisettes Plage Pins de Cordouan)
- 761 892 € Déficit de l'année 2010
- 1 161 744 € Travaux 2010 restant à réaliser sur exercice 2011
- 221 190 € Dépenses imprévues

Les finances communales



QUELQUES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE (voirie-éclairage public-espaces verts-aménagement urbain)

Allée des Gannes :	} 2 ^{ème} tranche	422 080 €
Avenue de l'Hippodrome :		
Parking des ostrécuteurs 2 ^{ème} tranche :		77 800 €
Pluvial et réfection de voirie Allée de la Résinerie :		100 000 €
Rue des Demoiselles :		113 118 €
Chemin de Koff :		192 061 €
Rue Traversière :		125 972 €
Piste cyclable Giratoire des Valdotains :		27 000 €

BÂTIMENTS

Réaménagement du PAV – 1 ^{ère} tranche :	320 000 €
Local tennis des Dunes :	3 600 €
Toiture de la mairie :	49 000 €
Ecoles :	14 500 €
Gendarmerie de La Palmyre	16 050 €

MATÉRIEL

4 ^{ème} véhicule électrique :	21 650 €
1 camion-benne :	30 080 €
Petits matériels dont remplacement (hygiène et sécurité du personnel) :	32 368 €
2 scooters Police Municipale	4 880 €
Vidéosurveillance :	60 000 €

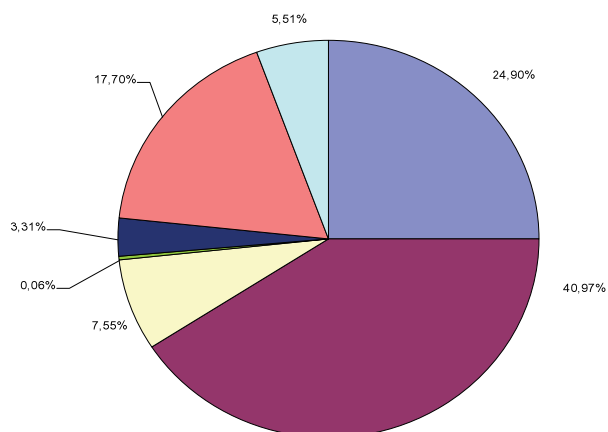
AMÉNAGEMENTS URBAINS

Sanisettes automatiques Jardin Public :	39 000 €
Plate forme multi-sports à l'EML	55 000 €
Illuminations de Noël :	14 000 €
Signalisations diverses	7 000 €

ECLAIRAGE PUBLIC – EFFACEMENT DES RESEAUX (hors opérations d'aménagement de voirie)

EP esplanade de l'Espace Multi-Loisirs :	15 000 €
--	----------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 5 325 944 €



1 326 280 €	Charges à caractères général (eau, électricité, carburant, alimentation, fournitures diverses, ...)
2 182 080 €	Charges de personnel
402 300 €	Charges de gestion courante (subventions, participations aux syndicats intercommunaux)
3 100 €	Charges financières ou exceptionnelles
176 103 €	Dotation aux amortissements
942 551 €	Virement à la section d'investissement
293 530 €	Dépenses imprévues



QUELQUES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

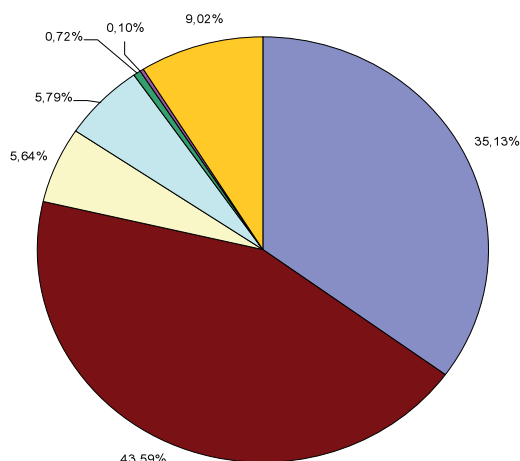
LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Office de Tourisme	213 000 €	- Soutien scolaire :	400 €
- UNRPA :	2 000 €	- Athlétisme Presqu'île d'Arvert :	200 €
- OCCE (Coopérative) école élémentaire* :	80 €	- SNSM Royan Côte de Beauté :	500 €
- OCCE (Coopérative) école maternelle* :	80 €	- FNACA :	80 €
- Assoc. des parents d'élèves :	500 €	- UNC :	80 €
- Assoc. communale chasse agréée :	500 €	- Assoc. protection des chats abandonnés :	300 €
- Cercle nautique de Bonne-Anse :	200 €	- Assoc. dons d'organes (ADOT) :	100 €
- Comité de jumelage	1 500 €	- Fitness club :	100 €
- Comité des fêtes et animations :	25 000 €	- Assoc. des 100 km de la Côte de Beauté :	400 €
- Nouvelle société des courses :	1 500 €	- Assoc. Recherche sur sclérose latérale amyotrophique :	100 €
- Océan sports Les Mathes	9 000 €		

* hors crédit élèves : pour 2011 = 9 558 €

Les finances communales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5 325 944 €



- 1 871 000 € Impôts et taxes
- 2 321 800 € Dotations, subventions et participations
- 300 600 € Produits du domaine
- 308 130 € Travaux en régie
- 38 500 € Remboursement sur rémunération
- 5 307 € Produits exceptionnels (remboursements de sinistres, revenus sur valeurs de placements, ...)
- 480 607 € Excédent de fonctionnement reporté



QUELQUES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

● 2 321 800 € Dotations, subventions et participations

Ces dotations concernent notamment la dotation forfaitaire versée par l'Etat, à hauteur de 2 000 000 €, à titre de compensation suite au transfert de compétences de l'Etat sur les collectivités.

● 300 600 € Produits du domaine

Concerne les recettes encaissées par la Commune pour l'occupation de son domaine public par les concessionnaires publics ou privés, les concessions du cimetière, les revenus de ses immeubles et les droits de stationnement

● 480 607 € Excédent reporté

Le compte administratif 2010 en section de fonctionnement a fait apparaître un excédent disponible de 1 580 607,01 € (recettes de fonctionnement 2010 dépenses de fonctionnement 2010).

Une partie de cette somme, soit 1 100 000 €, a été portée, au budget primitif 2011, en section d'investissement pour financer les travaux 2011, l'autre partie, soit 480 607 €, abonde la section de fonctionnement en excédent.

● 308 130 € Travaux en régie

Ce sont les travaux réalisés par les agents communaux, dont les achats de matériaux et de fournitures sont imputés en section de fonctionnement mais qui ont le caractère de travaux d'investissement.

En fin d'année, l'ensemble des dépenses de ces travaux est répertorié et basculé par un jeu d'écriture comptable en section d'investissement, afin notamment de récupérer la TVA en année n+1.



LA FISCALITÉ



1 871 000 € Impôts et taxes
dont 1 174 000 € pour les contributions directes

Taxe d'habitation		} soit un montant de	499 219 €
Taxe foncière bâti			664 176 €
Taxe foncière non bâtie			10 857 €

Le taux des 3 taxes locales a été revalorisé par le Conseil Municipal de **1%** lors du vote du budget primitif 2011.

Ce taux supporte également une réévaluation de 5,63 % des bases qui servent d'assiette pour le calcul des impôts décidé par les pouvoirs publics.

Enfin, notre Commune a toujours des taux inférieurs à ceux pratiqués par les communes du canton, mais également à ceux de la moyenne du Pays Royannais et à la moyenne départementale et nationale.

	Taux moyens en 2010				
	Commune	Canton	Pays Royannais	Département	au niveau National
Taxe d'habitation	5,72%	11,16%	10,84%	20,27%	23,54%
Taxe foncière bâti	10,85%	18,68%	20,09%	24,87%	19,67%
Taxe foncière non bâti	10,78%	49,71%	49,51%	52,98%	48,18%

Concours des maisons et jardins fleuris

Pour la troisième année consécutive, la Commune a organisé, le 17 Juin dernier, le concours des maisons et jardins fleuris.

L'objectif de ce concours est de favoriser l'embellissement et le fleurissement de la commune, en complétant l'effort réalisé par la Municipalité, afin d'offrir aux Mathéronnes et Mathérons, ainsi qu'aux Palmyriennes et Palmyriens, un cadre de vie encore plus agréable à l'œil et faire des Mathes-la Palmyre, une commune où il fait bon vivre. Cette année, une nouvelle rubrique avait été rajoutée et concernait les compositions minérales, le jury a également tenu compte des arrêtés relatifs aux restrictions d'eau. Les lauréats ayant réalisé un fleurissement harmonieux, original, de qualité et parfaitement entretenu, ont été reçus le 24 juin, en mairie, pour la remise des prix autour du pot de l'amitié :

PALMARÈS

1^{er} prix – d'une valeur de 100 € : M. et M^{me} RIMBAULT Josette 15, avenue Chopin



2^e prix – d'une valeur de 75 € : M. et M^{me} BIGOT Jean-Pierre – 2b, rue du Sentier du Moulin



3^e prix – d'une valeur de 50 € : M. et M^{me} PORTERRE Danielle – 10, Allée des Vanneaux à la Palmyre



Des prix de consolation (plantes) ont été remis à chaque participant

Communiqué de presse

Aide de la C.A.R.A. à l'accession sociale

Vous allez faire construire ou acheter un logement ancien. Vous allez financer votre projet avec un PTZ+ (prêt à taux zéro +). La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique peut vous accorder une aide financière complémentaire sous conditions :

Pour un logement neuf, il doit être BBC (bâtiment basse consommation), c'est-à-dire économe en énergie. La C.A.R.A. anticipe sur la réglementation qui sera en vigueur en 2012.

Une taille de parcelle maximum est à respecter en fonction des communes afin de limiter l'étalement urbain :

- 500 m² pour les communes de la Presqu'île d'Arvert et des rives de la Seudre ainsi que pour les communes de l'aire urbaine Royan-Saujon de moins de 3 500 habitants
- 400 m² pour les communes de l'aire urbaine Royan-Saujon de plus de 3 500 habitants
- 600 m² plus 2% pour les communes du Sud-Est du territoire :

Vous devez habiter ou travailler sur le territoire de la C.A.R.A. depuis plus d'un an.

L'aide sera calculée en fonction de la composition du ménage de vos revenus et la C.A.R.A. réserve son aide aux ménages à revenus modestes : moins les revenus sont élevés, plus l'aide est importante.

Exemple pour un couple et 2 enfants :

Si les revenus 2009 sont inférieurs à 37 272 €
l'aide sera de 3 000 €, entre 37 272 € et 40 488 €
l'aide sera de 2 500 €.

Les plafonds de revenus sont ceux du logement social et de l'ancien dispositif PTZ.

Pour plus d'information, retirer un dossier, contactez :

Patricia Vaury
Service habitat, aménagement & urbanisme
Téléphone : 05 46 22 19 20
Courriel : contact@agglo-royan.fr

Contact presse : Clémence Barbier
05 46 22 19 13
c.barbier@agglo-royan.fr



www.agglo-royan.fr



Toute personne qui voyage sur le réseau Cara'Bus doit posséder un titre de transport valable et validé à chaque montée dans le bus, même en correspondance, comme dans tous les réseaux de transport en France.

Avoir un abonnement ne dispense pas de ces règles. Il faut pouvoir le présenter aux conducteurs ou aux contrôleurs à tout moment.

Dès lors, de nouvelles mesures de contrôle s'appliqueront à partir du 7 mars 2011.

La non présentation d'un titre valide au moment du contrôle donnera lieu à un procès-verbal dressé par des contrôleurs assermentés de Cara'Bus.

Le contrevenant sera redevable d'une amende comprise entre 29,50 € et 155 € (hors frais de dossier).

Cara'Bus a placé l'année 2011 sous le signe de la

qualité afin de garantir à tous les voyageurs un réseau de transport où il fait toujours bon voyager.

Cara'Bus s'engage sur les points suivants :

- des bus à l'heure aux arrêts,
- des véhicules bien entretenus,
- des conducteurs accueillants,
- un personnel d'accueil à la Boutique Cara'Bus serviable et qui apporte une réponse adaptée à vos besoins de déplacements.
- des informations aux arrêts et dans les bus, complètes et à jour.

Détenir un titre de transport valide contrôlable à tout moment est le contrat qui vous lie à Cara'Bus dans son engagement à vous rendre un service de qualité.

2011

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 39 64 64

Les Mathes

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 vendredi	1 lundi	1 jeudi	1 samedi	1 mardi	1 jeudi
2 samedi	2 mardi	2 vendredi	2 dimanche	2 mercredi	2 vendredi
3 dimanche	3 mercredi	3 samedi	3 lundi	3 jeudi	3 samedi
4 lundi	4 jeudi	4 dimanche	4 mardi	4 vendredi	4 dimanche
5 mardi	5 vendredi	5 lundi	5 mercredi	5 samedi	5 lundi
6 mercredi	6 samedi	6 mardi	6 jeudi	6 dimanche	6 mardi
7 jeudi	7 dimanche	7 mercredi	7 vendredi	7 lundi	7 mercredi
8 vendredi	8 lundi	8 jeudi	8 samedi	8 mardi	8 jeudi
9 samedi	9 mardi	9 vendredi	9 dimanche	9 mercredi	9 vendredi
10 dimanche	10 mercredi	10 samedi	10 lundi	10 jeudi	10 samedi
11 lundi	11 jeudi	11 dimanche	11 mardi	11 vendredi	11 dimanche
12 mardi	12 vendredi	12 lundi	12 mercredi	12 samedi	12 lundi
13 mercredi	13 samedi	13 mardi	13 jeudi	13 dimanche	13 mardi
14 jeudi	14 dimanche	14 mercredi	14 vendredi	14 lundi	14 mercredi
15 vendredi	15 lundi	15 jeudi	15 samedi	15 mardi	15 jeudi
16 samedi	16 mardi	16 vendredi	16 dimanche	16 mercredi	16 vendredi
17 dimanche	17 mercredi	17 samedi	17 lundi	17 jeudi	17 samedi
18 lundi	18 jeudi	18 dimanche	18 mardi	18 vendredi	18 dimanche
19 mardi	19 vendredi	19 lundi	19 mercredi	19 samedi	19 lundi
20 mercredi	20 samedi	20 mardi	20 jeudi	20 dimanche	20 mardi
21 jeudi	21 dimanche	21 mercredi	21 vendredi	21 lundi	21 mercredi
22 vendredi	22 lundi	22 jeudi	22 samedi	22 mardi	22 jeudi
23 samedi	23 mardi	23 vendredi	23 dimanche	23 mercredi	23 vendredi
24 dimanche	24 mercredi	24 samedi	24 lundi	24 jeudi	24 samedi
25 lundi	25 jeudi	25 dimanche	25 mardi	25 vendredi	25 dimanche
26 mardi	26 vendredi	26 lundi	26 mercredi	26 samedi	26 lundi
27 mercredi	27 samedi	27 mardi	27 jeudi	27 dimanche	27 mardi
28 jeudi	28 dimanche	28 mercredi	28 vendredi	28 lundi	28 mercredi
29 vendredi	29 lundi	29 jeudi	29 samedi	29 mardi	29 jeudi
30 samedi	30 mardi	30 vendredi	30 dimanche	30 mercredi	30 vendredi
31 dimanche	31 mercredi		31 lundi		31 samedi

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot (non manipulable par une personne) ou trop long (1m maxi) ne sera pas collecté.



Jours en vert :
déchets
non recyclés

LE GUIDE DU PARFAIT TRIEUR

Quelques repères pour bien trier vos emballages et leur offrir ainsi une seconde vie.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à la CARA ou à consulter les informations affichées sur les bacs de tri.

Faut-il laver les emballages avant de les trier ? **NON**. Il suffit de bien les vider pour qu'ils puissent être recyclés.

Les bouteilles et les flacons en plastique

On trie uniquement les bouteilles et les flacons : bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles d'huile, flacons de shampoing, etc.
Le film en plastique autour du pack ne se recycle pas.

Inutile d'enlever les bouchons de vos bouteilles en plastique



Les papiers

On trie tous les journaux, les magazines, les prospectus, les courriers...



Les emballages métalliques (acier et aluminium)

On trie les cannettes, les aérosols, les barquettes et les boîtes de conserve...



Les emballages en verre

On trie tous les emballages en verre : pots, bouteilles, bocaux...



Les cartons et les briques alimentaires

On trie tous les cartons d'emballage et les briques alimentaires, type brique de lait...



Attention aux erreurs

• Certains plastiques ne se recyclent pas encore aujourd'hui : par exemple, les films de protection, les pots de yaourt, les barquettes intérieures des paquets de gâteaux.

• La porcelaine, les vitres, les miroirs et la vaisselle en verre ne se recyclent pas.

En effet, ces objets ont une composition chimique différente du verre d'emballage (pots, bouteilles, bocaux...)



UNE QUESTION? UN DOUTE?
N° 05 46 39 64 64
CONSULTEZ LE GUIDE DU TRI
SUR www.agglo-royan.fr



INFOS PLAGES - SAISON 2011

Surveillance des baignades



PLAGE DE LA PALMYRE - LE CLAPET

(6 sauveteurs)

Du 18 juin au 28 août 2011
De 11 heures à 18 heures 30



PLAGE DES PINS DE CORDOUAN

(10 sauveteurs)

Du 18 juin au 28 août 2011
De 11 heures à 18 heures 30



Baignade
surveillée



Baignade
dangereuse



Baignade
interdite

Port et chenaux

Pour tout véhicule à moteur, la vitesse est réglementée à 3 nœuds dans le port et les chenaux. La pratique du ski nautique est interdite dans la baie de bonne anse et à moins de 300 mètres du rivage.

Chiens et chevaux

L'accès aux plages et dans les dunes avec des chiens ou des chevaux est interdit, du 1^{er} avril au 30 septembre, entre la limite avec Saint-Palais-sur-Mer et le chemin des Corsaires.

Cependant les chiens tenus en laisse ainsi que les chevaux sont autorisés toute l'année entre le chemin des Corsaires et la limite avec la commune de La Tremblade.

Naturisme

« La pratique du naturisme est réglementée, veuillez à respecter la zone qui y est réservée ».

Cette pratique est autorisée sur la portion de la plage de La Lède entre la ligne 12 et la ligne 13 jusqu'à la limite avec la commune de Saint-Palais-sur-Mer.

Cette zone sera matérialisée par des panneaux de signalisation.

(Les comportements portant atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs sont interdits et donneront lieu à des poursuites).

Pêche

Tout type de pêche est interdit dans le port et ses chenaux.

Le ramassage des palourdes est autorisé, dans la baie de Bonne Anse conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, affiché à proximité des lieux de pêche et à la capitainerie.

Plages et abords

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons qu'il est interdit :

- ✓ D'allumer des feux de jour comme de nuit sur toutes les plages de la commune.
- ✓ D'abandonner des verres vides ou brisés.
- ✓ De circuler sur les plages et les voies d'accès réservées aux secours, avec un engin à moteur.
- ✓ De grimper ou circuler sur les dunes (risques d'éboulements).

Numéros d'appel en cas d'accident

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
Sauvetage en mer (CROSS)	16-16
Gendarmerie de la Palmyre (juillet et août)	17 ou 05.46.22.52.25
Centre anti-poison de Bordeaux	05.56.96.40.80

44 années au service des plus âgés

La politique sociale de la commune des Mathes est fortement engagée vers les plus âgés depuis le 1^{er} janvier 1967, date à laquelle la commune a mandaté le service d'aide à domicile, géré par le C.C.A.S. de LA TREMBLADE, pour intervenir sur le territoire communal des Mathes.

De 1967 à nos jours les besoins sur notre commune n'ont cessé d'évoluer pour répondre aux demandes d'aide en faveur des personnes âgées et handicapées parfois très isolées.

L'action sociale gérontologique portée par la commune des Mathes permet à chacun de nos aînés d'accéder à un service de qualité à moindre coût.

En effet dans le cadre de notre action sociale facultative la commune participe financièrement au coût du service d'aide à domicile afin de réduire le tarif aux ressortissants de notre commune. Il s'agit pour la commune des Mathes d'axer ses priorités au service des plus âgés en favorisant une politique gérontologique de proximité.

Une politique gérontologique soutenue par notre commune, est génératrice d'emploi pour les jeunes, au service de leurs aînés.

Cette volonté politique a pour objectif de dynamiser notre territoire par l'emploi en rendant service à nos concitoyens.

UN SERVICE D'AIDE A DOMICILE A VOTRE SERVICE depuis plus de 40 ans



... pour vous et vos proches

... pour vos enfants et votre famille

... pour votre maison

SERVICES AUX PERSONNES A DOMICILE - NF 311



Cette marque prouve la conformité à la norme NF X50-056 et aux règles de certification NF311. Elle garantit que le respect de la déontologie, l'accueil, l'analyse de la demande, l'élaboration de l'offre de service, le devis, le contrat, les dispositions pour l'intervention, les compétences des personnes, le suivi, le traitement des réclamations et l'analyse de la satisfaction du client sont contrôlés régulièrement par

AFNOR CERTIFICATION - 11 rue Francis Perrenon - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX FRANCE

La certification ça nous engage



Le respect des personnes
Une aide et un suivi personnalisés
Des professionnels compétents

Tél : 05 46 36 02 45

Souvenirs d'enfance en 1925

J'éprouve souvent avec une certaine nostalgie l'évocation des souvenirs de mes jeunes années.

J'aime à revivre ces jours lointains et à remonter vers mon enfance pour y retrouver des figures aimées, dont le temps n'a point effacé les traits et qui m'apparaissent à travers un léger brouillard du passé, aussi vivantes qu'autrefois.

Le paysage natal se déroule alors, dans mon esprit et je revois la campagne silencieuse et fertile, je songe à la vie calme et résignée de ceux qui l'habitaient.

Car je la connais bien cette vie non seulement pour l'avoir vécue, mais encore pour avoir appris dès mon enfance, à vivre au contact quotidien avec les gens de la campagne avec leurs soucis et leurs joies, ainsi que toutes les souffrances dont elle était faite.

C'est la vie à la maison, où mes souvenirs sont restés les plus vivants, où j'ai vécu mes premières années dans l'atmosphère feutrée du foyer familial.

Ce qui subsiste malgré tout de ces souvenirs lointains, c'est une balade au bord de la côte en 1925.

C'était une véritable expédition qui se préparait plusieurs jours à l'avance, pensez donc faire huit à dix kilomètres pour atteindre le bord de la mer pas très loin du sémaphore et 8 à 10 kilomètres pour le retour c'était tout de même prendre un certain risque pour faire tout ce trajet à bicyclette.

Tout d'abord chaque bicyclette était soumise à des soins particuliers, car c'était elle qui allait subir tous les aléas de ce long parcours, et avoir une bicyclette en 1925 représentait presque un signe extérieur de richesse, dont il fallait faire très attention.

Deux jours avant le grand départ, mon père sortait toutes les bicyclettes, il les appuyait le long de la haie de fusains devant la maison, son premier travail consistant à passer tous les rayons des roues à la toile émeri, les rayons n'étaient pas inoxydables, et à les graisser à l'huile d'arachide, ce que l'on appelait vulgairement de l'huile à « manger ».

C'était l'huile aux multiples usages avec laquelle on graissait toutes les bicyclettes, la machine à coudre, les fusils de chasse et surtout pour faire cuire les frites.

La mise au point des bicyclettes n'était pas terminée pour autant, il fallait régler les patins de freins et vérifier dans la petite sacoche qui pendait derrière la selle, si elle était bien complète. Il devait y avoir un petit tube de colle, une râpe, des rustines et des démonte-pneus. La pompe à vélo sera ouverte et le cuir graissé toujours avec la même huile.

Un petit fil de fer attaché transversalement à l'intérieur de la fourche avant et arrière le plus près possible du pneu fera le rôle de pare-clous, il fera sauter au passage les graviers et les clous susceptibles de provoquer une crevaison, son réglage devait être précis.

Il faut dire qu'à cette époque les routes goudronnées n'existaient pas et que les crevaisons étaient fréquentes. Les « galoches » étaient ferrées avec des clous « cabosses » qui s'arrachaient de temps à autre et venaient de ce fait ensemençer les routes.

Mais ce n'était pas terminé pour autant. Mon père devait maintenant préparer son fusil car on ne va pas à la côte sans emporter son fusil, un calibre 16 à broches, car lui aussi fait partie du voyage. Le fusil avait été nettoyé à fond et graissé toujours avec la même huile. À partir de ce moment on pouvait considérer que le fusil était lui aussi opérationnel. Il faut dire qu'à cette époque la chasse au bord de la mer était

ouverte toute l'année.

Mon père confectionnait lui-même ses cartouches, il faut dire que la majorité des chasseurs faisait de même à cette époque aux Mathes.

Les douilles de chasse étaient achetées à l'épicerie Beauvoir ainsi que les bourres, le plomb et les cartons de sertissage. La poudre noire était achetée chez M^{me} Veuve Suzanne Berrand qui détenait la recette buraliste et de ce fait était la seule habilitée à vendre de la poudre de chasse.

La confection des cartouches s'effectuait à la maison le soir à la veillée.

Après cette longue revue de détail et considérant que tout avait été prévu dans les moindres détails, c'était mon père qui fixait la date de l'expédition mais pas n'importe quelle date, celle-ci était fixée en fonction de la marée et du coefficient.

Enfin arrive le jour J, c'est le départ tant attendu, le trajet des Mathes à la forêt des Fontaines d'Arvert s'effectue sans problème, on pénètre dans la forêt d'Arvert au lieu-dit La Baraque, grand immeuble du maire Lecoq. On passe sous les deux énormes platanes plantés en 1810 pour commémorer le mariage de Napoléon 1^{er} du 2 avril 1810.

Sur la route du Clapet à la sortie de la forêt des Fontaines d'Arvert on trouve sur la droite une grande demeure, c'est la villa Antoinette, elle est la maison d'habitation de la famille Bellot propriétaire du marais Bréjat, cette immense propriété appartenait autrefois au Seigneur de Conflans neveu du duc de Richelieu.

Après avoir passé la villa Antoinette on tombe dans une forêt de perches plantée des deux côtés de la route qui va vers le Clapet, ces perches supportent les lianes de houblon, ce sont les houblonnières, elles sont en pleine floraison, les bourgeons seront cueillis à la fin de l'été. Pour ce faire M. Bellot fera appel à une nombreuse main d'œuvre pour faire cette cueillette.

Dans un premier temps les perches seront arrachées du sol avec les lianes de houblon et placées sur des tréteaux pour faciliter la cueillette. La cueillette se fera dans les paniers en osier, chaque panier une fois pleine sera versée dans de grands bacs avec la remise d'un jeton pour le règlement. Ainsi s'effectuera toute la cueillette du houblon qui sera transporté jusqu'au séchoir, grand bâtiment de brique rouge de la villa Antoinette le long de la départementale.

Les perches seront récupérées pour l'année suivante, mais elles devront macérer une partie de l'hiver dans de grandes fosses en ciment dans un bain de sulfate de cuivre pour éviter la pourriture. Après séchage elles seront utilisées de nouveau l'année suivante.

Nous quittons la houblonnière pour pénétrer dans un immense vignoble qui borde la départementale des deux côtés de la route, ce vignoble est constitué de "Folle Blanche" et de "Colombard". La route est toute droite sur un kilomètre jusqu'à l'entrée de la Forêt du Clapet. Cette partie du trajet s'effectue sans problème, la seule chose désagréable c'est la poussière soulevée par les quelques automobiles qui nous croisent sur la route, car les routes ne sont pas goudronnées.

On arrive au centre du Clapet, c'est le carrefour central avec très peu de maisons, à droite du carrefour se trouve l'Hôtel Restaurant Pédaud, en face c'est l'avenue de la plage avec à gauche à l'entrée de cette avenue la villa « Velleda » qui appartient à M. Pierre SALVA qui est conservateur des eaux et forêts et qui se fait appeler également Pierre le Bourgeon,

Si la commune m'était contée

il est l'auteur de ce beau roman « La Dune Blanche » c'est la légende de la Pointe Espagnole.

Au clapet on emprunte la piste cyclable le long de la voie du tramway, cette piste cyclable est stabilisée avec le mâchefer des machines à vapeur du phare de la Coubre. C'est la seule voie d'accès vers le phare, la belle départementale actuelle n'existe pas encore.

Nous venons de quitter le marais de Bréjat, la voie du tramway s'infléchit progressivement sur la droite ainsi que la piste cyclable pour pénétrer dans la forêt de la Coubre.

À notre droite un chemin terrassé débouche de la forêt, c'est le chemin des Mathes à l'Océan. C'est un chemin classé, il était autrefois la seule voie d'accès pour parvenir à la Baie de Bonne Anse. Il était reconnu d'utilité publique, pour transporter les marchandises des naufragés.

Le marais de Bréjat était partagé en deux parties, le côté sud-est appartenait à la Famille Belot, le côté nord-ouest à la Famille Lecoq, ces deux immenses parcelles étaient séparées au centre par le canal d'assèchement vers la mer.

Il y avait un vignoble important à la lisière de la forêt domaniale qui appartenait à M. Lecoq, Maire des Mathes. Ce vignoble était constamment attaqué par les lapins de la forêt domaniale ce qui avait nécessité la pose d'un grillage de protection, ce grillage avait été dénommé le « fil du coq », il fut connu durant de longues années sous ce nom, les lapins arrivaient à passer en creusant des trous sous le grillage, ce qui était propice au piégeage des lapins.

À gauche de la voie de tramway se trouve le chemin des pêcheurs, il est la continuité du chemin des Mathes à l'Océan, celui-ci pénètre à l'intérieur de Bonne Anse.

À l'entrée droite de ce petit chemin on peut voir une cabane en planche coaltarée recouverte de papier bitumé, elle est surnommée de « cabane nègre » (information recueillie de mon oncle né à Bréjat en 1888) - refuge de bord de mer.

Elle était bien connue de certains Matherons de cette époque, certains y venaient le soir tard, ils se réunissaient à l'intérieur par petits groupes, se parlaient à voix basse, afin de préparer certaines interventions nocturnes plus ou moins louches, puis se séparaient lorsque les décisions étaient prises et disparaissaient dans la nuit soit au bord de mer, soit dans la forêt.

Nous venons de parcourir un bon kilomètre et nous arrivons à la butte du « Requin » nous mettons pied à terre, car c'est là que mon père décide d'établir notre camp de base pour la journée.

Mais pourquoi cette dune est-elle appelée la butte du requin, peut-être à une époque plus lointaine un requin malade, ou bien en fin de vie était-il venu ici pour mourir au pied de la dune, mais ce n'est qu'une hypothèse sans fondement, mais le nom subsiste toujours, et elle a déjà été surnommée à une époque très ancienne la butte du Ranquin.

Du sommet de cette grosse dune nous dominons toute la baie de Bonne Anse, la pointe du Rhin à l'Ouest, elle n'en est encore qu'à ses débuts : elle porte le nom de ce cargo qui s'échoua sur la pointe de sable le 8 octobre 1924.

À notre droite nous apercevons la tour du sémaphore qui émerge de la forêt de pins. À proximité de celle-ci est placé un mât de signalisation d'une hauteur de 26 m.

C'est sur ce mât que l'on hisse le jour un pavillon aux couleurs de la nationalité du bateau qui entre dans l'estuaire de la Gironde ou bien qui en sort.

Entre la tour du sémaphore et la butte du Requin on peut apercevoir la dune du Volcan aux pieds rongés par les hautes mers et dont le sommet lançait jadis, en aveuglante fumée les

sables roulés par les vents du large, d'où son appellation de dune du « Volcan ».

Cette dune du « Volcan » est l'œuvre de la nature, mais elle a été aidée par la main de l'homme.

Mon père me fait l'historique de cette dune, elle a été édiflée grâce à l'opiniâtreté d'un forestier qui a su la faire progresser en y plaçant des branchages afin d'en fixer les sables, jusqu'à ce qu'elle atteigne une telle importance et une telle hauteur, qu'on la surnomme la dune du « Volcan ».

La butte du « Requin » sur laquelle nous nous trouvons est une dune de sable fin bien boisée sur son sommet, elle est par contre sapée à sa base par les vagues de l'océan, elle présente de ce fait une paroi verticale abrupte d'où pendent, telle une longue chevelure en désordre, les racines des pins déracinés par l'érosion marine.

Nous profitons ma sœur ainée et moi-même de ce que nous offre la nature pour nous laisser glisser du haut de la dune jusqu'à sa base et de refaire le trajet inverse jusqu'au sommet en utilisant les racines des pins mises à notre disposition, tel des alpinistes en train d'escalader une paroi abrupte de montagne.

Le déjeuner sera pris rapidement, il se compose de pâté de cochon avec du pain et du beurre, poulet froid rôti avec mayonnaise, gâteaux secs et fruits, boisson, vin rouge et eau du puits, on ne connaît pas encore l'eau minérale.

Un dernier coup d'œil sur l'océan, un bateau à vapeur arrive à l'horizon, on n'aperçoit que de la fumée et la pointe des mâts. Je me pose aussitôt la question : pourquoi est-il enfoncé dans l'eau ? C'est mon père qui me donne la raison, c'est le fait que la terre est ronde qui ne nous permet pas d'observer le bateau dans son intégralité, mais au fil des heures, il émergera progressivement de l'eau et sera entièrement visible lorsqu'il passera au large pour entrer dans l'estuaire de la Gironde. J'avais pensé que la terre était plate, mais puisque mon père dit qu'elle est ronde je veux bien le croire.

Le temps de la contemplation et des exercices sportifs sont terminés, il faut maintenant penser à la pêche, qui est d'ailleurs le but principal de notre excursion à la côte.

La mer est basse et c'est le moment où mon père pénètre dans l'eau avec son filet.

Avec de l'eau jusqu'à la ceinture, penché sur le manche de son « haveneau », l'œil rivé sur l'écume provoquée par le filet, mon père passe et repasse.

De temps à autre, il relève le filet, ramasse avec sa main droite les crevettes qui ont été piégées et les dépose dans une poche attachée à la taille.

Avec la mer basse nous profitons ma mère et ma grande sœur pour pêcher des « sourdons » qui sont abondants dans ce secteur.

Mais maintenant la mer monte et elle reprend possession de la plage qu'elle avait dû abandonner il y a quelques heures, la pêche est terminée pour aujourd'hui.

La mer montante repousse le gibier de mer vers la dune du littoral, mon père en profite pour tirer quelques oiseaux avec son fusil, sans trop de succès d'ailleurs.

Le soir tombe sur la baie de Bonne Anse, l'air perd de sa transparence, un très léger voile de brume adoucit la masse immense de la mer, et la ligne de l'horizon devient moins précise.

C'est à cet instant que mon père donne le signal du retour, qui s'effectuera d'ailleurs sans aucun problème.

Ce sera un jour inoubliable passé au bord de la mer en 1925.

André PRINCE

L'école accueille le Festival Plein Sud La séance de Djembé

Vendredi 6 mai, nous avons joué du djembé avec Adama
Il venait du Burkina Faso. Nous avons bien aimé.
Le djembé est fabriqué avec du bois et de la peau
de chèvre. Pour tendre la peau, il y a des cordes.
Sur le bord du djembé, le son est aigu.
C'est « pa ». Au milieu, c'est « boum ».



Lundi 9 mai
Jeudi après midi nous sommes allés à la salle des fêtes pour écouter les histoires de Mamadou un conteur africain extraordinaire et très gentil.
Les élèves de la classe GS/CP

Nous, les enfants de la classe de GS/CP de l'école des Maitres nous sommes allés à la salle des fêtes de la commune le vendredi 6 mai.

Nous avons rencontré des musiciens du Festival Plein Sud de Cazes, qui viennent du Burkina Faso, s'appellent donc les Burkinabés.

Ceux-ci nous ont présenté leurs instruments le djembé, le tama, le dum-dum, le balafon...

Ensuite, nous avons écouté Mamadou qui nous a raconté des histoires.

Puis, tout le monde s'est mis en rond et a dansé accompagné par la musique. Une chorégraphie.

On a bien aimé car la musique et la danse étaient très vivres.

Enfin nous avons fait des étirements accompagnés d'un musicien et son balafon.

Pour faire tout cela il faut être dynamique, sportif et savoir chanter aigu et grave. Nous avons beaucoup apprécié!



Échos du commerce & Activités économiques



Après l'arrivée de M. Pierre Gohard, masseur kinésithérapeute, le 21 juin 2010, le Cabinet de rééducation de la maison médicale des Mathes, a accueilli, depuis le 2 mai 2011, un second masseur-kinésithérapeute en la personne de M^{me} Agnieszka Groszewska.

Les horaires d'ouverture du cabinet sont de 9 h 00 à 19 h 00 du lundi au vendredi.

Souhaitons la bienvenue
à M^{me} Groszewska dans
notre belle commune !



Animations



L'été Française des Jeux NRJ 12

La tournée de la Française des Jeux : « l'été FDJ NRJ 12 » reprend la route des vacances pour la treizième année consécutive...

La tournée d'été a su fidéliser le public par la qualité des animations proposées autour du sport, du spectacle et de la musique.

La chanteuse Leslie



Programme de la journée du 23 juillet 2011

- 13 h 30 à 18 h 30 : Initiations sportives au « Village Plage ». Nombreuses surprises au « Village d'animations »
- 14 h 30 à 15 h 00 : Inscriptions aux auditions du tremplin musical « Les Voix de la Chance ». Les candidats se présentent avec un support musical : bande play-back sur CD ou MD
- 15 h 00 : Auditions « Les Voix de la Chance ».
- Soirée spectacle 21 h 30 dates Atlantique - 21 h 00 dates Méditerranée La finale locale du tremplin musical « Les Voix de la Chance ».

Deux jeunes talents s'affrontent sur scène en live en première partie de soirée. La séquence musicale NRJ 12 : concert d'un artiste NRJ 12. « Portes sur les rêves », spectacle musical et aérien de la compagnie Les Farfadais.

Pour plus d'information :
rendez-vous sur
www.ete-fdj.fr

Début du casting musical « Les Voix de la Chance », le 14 mars sur internet

« Les Voix de la Chance », le tremplin musical de la tournée d'été de la Française des Jeux, supervisé par Pierre Billon, directeur de casting, donne pour la douzième année consécutive leur chance aux jeunes talents. Le casting a débuté le 14 mars sur le site www.lesvoixdelachance.fr.

Du 14 mars au 30 avril, les candidats sont invités à déposer leurs titres (fichier audio ou vidéo) sur le site du concours qui est ouvert à toutes les tendances : pop, rock, world, rap, electro, jazz, R'n'B, reggae, ragga, variétés... Les internautes votent tout le mois de mai afin d'élire les 40 meilleurs morceaux. Les auteurs et/ou interprètes retenus sont auditionnés au mois de juin. Par ailleurs, une dizaine de candidats sont également sélectionnés par l'équipe de la tournée d'été FDJ pour participer à ces auditions.

Sur les 50 candidats auditionnés en juin, 19 sont invités à participer au tremplin « Les Voix de la Chance » sur la tournée d'été FDJ. Chaque soir, l'un d'entre eux est opposé à un candidat local choisi par le jury lors d'auditions qui ont lieu l'après-midi. Un lauréat est désigné par date par le vote du jury conjugué à celui-ci du public. Les 3 meilleurs lauréats de la tournée sont convoqués pour la grande finale nationale qui conclut l'événement.

Le gagnant « Les Voix de la Chance » 2011 se verra offrir la réalisation d'un master et du vidéo clip associé. NRJ 12 assurera la promotion du titre lors de sa sortie.

Le tremplin musical de la Française des Jeux est un vrai test pour les candidats. Il leur offre des conditions scéniques optimales et l'occasion de se produire devant le grand public : une moyenne de 13 000 personnes par soirée avec des pics d'affluence pouvant atteindre les 30 000.

La transmission et le partage d'expériences avec des artistes confirmés (M Pokora l'an dernier), viennent renforcer le dispositif.

Plus de 4 500 candidats ont été auditionnés lors des 11 éditions précédentes. 18 d'entre eux, lauréats ou finalistes, ont enregistré un titre et 8 ont sorti un album.

Calendrier « Les Voix de la Chance » 2011



- 14 mars - 30 avril : dépôt des titres musicaux sur internet
- 1^{er} - 31 mai : vote des internautes
- 1^{er} - 30 juin : auditions et sélection des candidats internet
- Auditions l'après-midi sur les 19 premières dates de la tournée et finale locale en première partie de soirée sur chacune de ces dates
- Finale nationale du tremplin musical sur la dernière date de la tournée. Pas d'audition sur cette date.

Pierre Billon, sa vie, son œuvre

Auteur, compositeur, interprète, producteur et parolier, Pierre Billon fait partie du paysage musical français depuis plus de 30 ans. Il a travaillé avec Johnny Hallyday, Michel Sardou, mais aussi Liza Minnelli ou encore croisé Franck Sinatra, Samy Davis Junior...

Fils de Patachou, il grandit dans l'univers des cabarets de Montmartre. Il rencontre très tôt Michel Sardou pour lequel il écrit, entre autres, « Je vole » en 1978, « Être femme » en 1981.

Il devient par la suite le producteur de Johnny Hallyday pour plusieurs albums. Il lui fait faire ses premiers concerts événements en 1982 et 1984. Il écrira les paroles de nombreuses chansons du rocker dont « J'ai oublié de vivre » en 1977 ou, plus récemment, « Les news » en 2008.

Découvreur de talents depuis toujours, Pierre Billon lance, par exemple, en 1974, Pierre Groscolas en produisant son tube « Lady lay ». Avec son label Tatoo Music, il continue aujourd'hui à produire les jeunes artistes. Il est dans cette optique, depuis douze ans, le directeur artistique du tremplin musical « Les Voix de la Chance ».

Inscriptions, conditions et renseignements sur www.lesvoixdelachance.fr

Animations ÉTÉ 2011

JUILLET

SEMAINE DU 2 AU 8 JUILLET

Samedi 2 juillet	Full Trip Session, Fédération Française de Son 19 h / Duo Tamba, chansons fraîches 20 h 30 / Marina voit rouge, blues folk 22 h 00 / Le lacet des fées, rock festif - Plateaux animés par BOPI le clown / Podium de la Pinède
Dimanche 3 juillet	21 h 30 / Koïdra - concert rock / Podium de la Pinède
Lundi 4 juillet	11 h / Maquillage enfants / Office de Tourisme 21 h 30 / Palmyr' Jazz - Triple Scotch, jazz / Podium de La Pinède
Mardi 5 juillet	11 h / Chasse aux bonbons / Tennis des Dunes 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Valérie Combaud / Square de l'océan
Mercredi 6 juillet	11 h / Jazz in the Street avec Doyna - Jazz tzigane et klezmer / Place de la Fontaine
Jeudi 7 juillet	10 h 30 / Rallye Pédestre - Circuit touristique en famille et entre amis / RDV Office de Tourisme 18 h - 19 h / Cours de Gym Forme, encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'Etat Forme/Fitness / Square de l'Océan 21 h 30 / Palmyr'Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 8 juillet	11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine 21 h / Spectacle de marionnettes - M. Stéphane Klinsing / Parking du centre

SEMAINE DU 9 AU 15 JUILLET

Samedi 9 juillet	Full Trip Session, Fédération Française de Son 19 h / La Demoiselle Gabrielle, chansons morpionnes 20 h 30 / Bob et Hercule, accordéon festif 21 h / Spectacle de marionnettes - M. Stéphane Klinsing / Parking du centre 22 h / Les bijoux de famille, jazz rock festif - Plateaux animés par JUST A TRIO / Podium de la Pinède
Dimanche 10 juillet	11 h / Jazz in the Street avec Doyna - Jazz tzigane et klezmer / Place de la Fontaine 21 h 30 / Sundyata - Concert reggae / Podium de La Pinède
Lundi 11 juillet	Jusqu'au 15 juillet / Tournoi de tennis / Tennis des Dunes 11 h / Maquillage enfants et chansons interactives en déambulation / Office de Tourisme 21 h 30 / Palmyr' Jazz - Swing Home Trio, jazz manouche / Podium de La Pinède
Mardi 12 juillet	11 h / Sweet Chorus, jazz manouche / Place de la Fontaine 14 h / Tournoi Beach Volley - Volley Ball Club Royan / Plage de La Palmyre 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Kazino / Square de l'océan
Mercredi 13 juillet	11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine 22 h 45 / Feu d'artifice - Bal Populaire - Orchestre Pyramide / Les Halles, Les Mathes
Jeudi 14 juillet	08 h 30 - 10 h et 13 h 30 - 16 h 30 / Exposition de voitures des années 30 Association Les Vieux Volants / Parking de l'Office de Tourisme 11 h / Jeux en bois surdimensionnés / Avenue d'Aunis, La Palmyre 18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness / Square de l'Océan 21 h 30 / Bonamia, concert pop rock / Podium de la Pinède
Vendredi 15 juillet	10 h 30 / Concours de Châteaux de Sable / Plage de La Palmyre

SEMAINE DU 16 AU 22 JUILLET

Samedi 16 juillet	10 h / Rassemblement de voitures américaines des années 20 à 2000 / Parking de l'Office de Tourisme Full Trip Session, Fédération Française de Son 19 h / Ziako, pop folk 20 h 30 / Join Da Tease, reggae sportif 22 h / Heaven's Colt, rock agricole - Plateaux animés par AGUIBOU le clown / Podium de la Pinède
Dimanche 17 juillet	17 h 30 / Régate "Blanc" - RDV : 17h30 - Départ : 18h30 / Base nautique de La Palmyre 21 h 30 / Dazman - Concert funk pop rock / Podium de la Pinède
Lundi 18 juillet	11 h / Maquillage enfants et magie / Office de Tourisme 21 h 30 / Palmyr' Jazz - Jazz New Orleans / Podium de la Pinède
Mardi 19 juillet	10 h 30 / Rallye Pédestre - Circuit touristique en famille et entre amis / Rdv Office de Tourisme 18 h / Star Circus, cirque / Parking du Centre 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Music Story / Square de l'océan

Calendrier des Animations

JUILLET - AOÛT

Mercredi 20 juillet

10 h 30 / Spray Painting - Christian Ladroue - démonstration et vente de tableaux / Place de la Fontaine

Jeudi 21 juillet

10 h 30 / Chasse au trésor dans la Baie de Bonne Anse / Tennis des Dunes

17 h / Jeux en bois surdimensionnés billard à palets, lancer d'anneaux / Square de l'Océan

18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness / Square de l'Océan

21 h 30 / Palmyr' Dance, DJ JP / Podium de La Pinède

Vendredi 22 juillet

11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine

SEMAINE DU 23 AU 29 JUILLET

Samedi 23 juillet

Tournée Nationale de la Française des jeux

13 h 30 - 18 h 30 / Village des jeux, Village des Sports / Square de l'océan / Plage de La Palmyre

21 h 30 / Grande Soirée Spectacle / Parking boulevard de la Plage

Dimanche 24 juillet

21 h 30 / Tum Tum Tree - concert folk jazz pop / Podium de La Pinède

Lundi 25 juillet

11 h / Maquillage enfants et chansons interactives en déambulation / Office de Tourisme

18 h / Théâtre Guignol "Guignol et le pirate" - Marcelline Klising / Parking du centre

21 h 30 / Palmyr' Jazz - Doyna, jazz tzigane et klezmer / Podium de La Pinède

Mardi 26 juillet

En journée / Animations de la Française des Jeux / Centre ville et plage

En soirée / Podium de la Française des Jeux / Parking du Marché

Jeudi 28 juillet

11 h / Jeux en bois surdimensionnés billard à palets, lancer d'anneaux / Avenue d'Aunis, La Palmyre

18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness : Square de l'Océan

21 h 30 / Palmyr' Dance, DJ JP / Podium de La Pinède

Vendredi 29 juillet

11 h / Chasse aux bonbons / Tennis des Dunes

SEMAINE DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT

Samedi 30 juillet

18 h / Star Circus, cirque / Parking du centre

Full Trip Session, Fédération Française de Son

19 h / Stratus Duo, soul jazz

20 h 30 / Les Jagas, swing rock cuivré

22 h / La Compagnie Cuanol, ska reggae festif - Plateaux animés par BOPI le clown / Podium de la Pinède

Dimanche 31 juillet

10 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 17 h / Journée Roller Aroc Riders, matériel fourni, moniteurs diplômés / Square de l'Océan

16 h 30 / Régate "Rosé" - Rdv : 16h30 - départ : 17h30 / Base nautique de La Palmyre

21 h 30 / Melting Pot, salsa / Podium de La Pinède

Lundi 1^{er} août & Mardi 2 août

Tournée des plages Alerte Rouge

10 h - 12 h et 14 h - 17 h / Village évènementiel "Sauvegarde des Océans et de l'Homme"

Fondation Maud Fontenoy & Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme / Plage de La Palmyre

Lundi 1^{er} août

11 h / Maquillage enfants et magie / Office de Tourisme

21 h 30 / Palmyr' Jazz - Swing'N'Valse / Podium de La Pinède

Mardi 2 août

18 h 30 / Théâtre Guignol - James Vallée / Parking du centre

21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Valérie Combaud / Square de l'océan

Mercredi 3 août

11 h / Jazz in the Street avec Doyna, jazz tzigane et klezmer / Place de la Fontaine

Jeudi 4 août

17 h / Jeux en bois surdimensionnés / Square de l'Océan

18 h - 19 h / Cours de Gym Forme, encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness / Square de l'Océan

21 h 30 / Palmyr' Dance, DJ JP / Podium de La Pinède

Vendredi 5 août

11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine

Les Révélation Musicales

21 h 30 / Le vengeur démasqué, trio chansons festives accordéonisées démasquées / Podium de la Pinède

SEMAINE DU 6 AU 12 AOÛT

Samedi 6 août

En journée / Animations de la Française des Jeux / Centre ville et plage

En soirée / Podium de la Française des Jeux / Parking du Marché

Dimanche 7 août

11 h / Saxophone Circus, saxophone et arts du cirque / Place de la Fontaine

22 h 30 / Feu d'artifice - Bal populaire - DJ Manu & Gio / Plage de La Palmyre

Lundi 8 août

11 h / Maquillage enfants et chansons interactives en déambulation / Office de Tourisme

18 h / Star Circus, cirque / Parking du centre

21 h 30 / Palmyr' Jazz - Oracasse, jazz New Orleans & Saxophone Circus - Saxophone et arts du cirque en 1^{ère} partie à 20h45 / Podium de La Pinède

Calendrier des Animations

AOÛT

Mardi 9 août	10 h 30 / Rallye Pédestre, circuit touristique en famille et entre amis / Rdv Office de Tourisme 18 h 30 / Théâtre Guignol - James Vallée / Parking du centre 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Kazino & Saxophone Circus - Saxophone et arts du cirque en 1ère partie à 20h30 / Square de l'Océan
Mercredi 10 août	11 h / Saxophone Circus, saxophone et arts du cirque / Place de la Fontaine
Jeudi 11 août	11 h / Jeux en bois surdimensionnés billard à palets, lancer d'anneaux / Avenue d'Aunis, La Palmyre 18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness / Square de l'Océan 21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP & Saxophone Circus - Saxophone et arts du cirque en 1ère partie à 20h45 / Podium de La Pinède
Vendredi 12 août	11 h / Sweet Chorus, jazz manouche / Place de La Fontaine
SEMAINE DU 13 AU 21 AOÛT	
Samedi 13 août	Les Révélation Musicales 21 h 30 / "R.I.C." Roots Intention Crew, hip hop, musique roots, reggae & Saxophone Circus en 1ère partie à 20h45 / Podium de La Pinède
Dimanche 14 août	11 h / Saxophone Circus / Place de la Fontaine 16 h 30 / Régate "Rouge" - Rdv : 16h30 - départ : 17h30 / Base nautique de La Palmyre 20 h / Supercross / Route de Dirée, La Tremblade 21 h 30 / Mini tournée du Festival Crescendo - Jelly Fiche (Québec) rock progressif / Podium de La Pinède
Lundi 15 août	Jusqu'au vendredi 19 août / Tournoi de tennis / Tennis des Dunes 11 h / Maquillage enfants et magie / Office de Tourisme 21 h / Fête de la mer - Couscous - spectacle de Manu & Gio - 25€/pers., résa. au 05.46.05.73.78 / Port de La Palmyre
Mardi 16 août	11 h / Chasse aux bonbons / Tennis des Dunes 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Music Story / Square de l'océan
Jeudi 18 août	14 h / Tournoi Beach Volley - Volley Ball Club Royan / Plage de La Palmyre 18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par Fabien Hecquet, Brevet d'État Forme/Fitness / Square de l'Océan 21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 19 août	11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine 21 h / Spectacle de marionnettes - Stéphane Klinsing / Parking du centre
Samedi 20 août	18 h / Star Circus, cirque / Parking du centre Les Révélation Musicales 21 h 30 / Laréosol, chansons françaises, rock, swing / Podium de La Pinède
Dimanche 21 août	21 h 30 / Voizin Team, chansons de rue, jazz, rock / Podium de la Pinède

SEMAINE DU 22 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Lundi 22 août	11 h / Maquillage enfants et chansons / Office de Tourisme 21 h 30 / Palmyr' Jazz - Pascal Combeau Trio / Podium de La Pinède
Mardi 23 août	10 h 30 / Concours de Châteaux de Sable / Plage de La Palmyre 21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Eric Fallourd / Square de l'océan
Mercredi 24 août	10 h 30 / Spray Painting - Christian Ladroue, démonstration et vente de tableaux / Place de la Fontaine
Jeudi 25 août	11 h / Jeux en bois surdimensionnés / Avenue d'Aunis, La Palmyre 18 h - 19 h / Cours de Gym Forme encadré par un Brevet d'État / Square de l'Océan 21 h 30 / Palmyr' Dance, DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 26 août	11 h / Adrien le magicien, magie close-up / Place de la Fontaine 21 h / Spectacle de marionnettes / Parking du centre
Samedi 27 août	Full Trip Session, Fédération Française de Son 19 h / Just a Trio 20 h 30 / Weend'ô, rock progressif 21 h / Spectacle de marionnettes / Parking du centre 22 h / Basta Paï Paï, électro rock festif - Plateaux animés par les adhérents / Podium de la Pinède
Dimanche 28 août	11 h / Sculpture sur ballons / Place de La Fontaine 15 h 30 / Régate "Pétillant" - Rdv : 15h30 - départ : 16h30 / Base nautique de La Palmyre 21 h / Rose et Willy, pop rock / Podium de La Pinède
Lundi 29 août	11 h / Maquillage enfants / Office de Tourisme 21 h / Palmyr' Jazz - Majestic New R.B. Jazz Band, jazz new orléans / Podium de La Pinède
Mardi 30 août	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Valérie Combaud / Square de l'Océan
Jeudi 1er septembre	21 h / Barrio populo, cuivres rock / Podium de la Pinède

Office de Tourisme

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme a le plaisir de vous présenter le bilan des actions menées au cours du 1^{er} semestre 2011.

Bilan de l'avant saison

Malgré un pouvoir d'achat toujours mis à rude épreuve, la fréquentation touristique a dépassé toutes nos attentes durant les vacances d'avril. L'Office de Tourisme a ainsi relevé un passage de plus de 10 000 personnes sur ce mois, soit une augmentation de 40 % au regard de 2010. Les hébergeurs, et plus spécifiquement les campings, ont aussi noté cette hausse, et plusieurs d'entre eux ont affiché un taux de remplissage au maximum concernant leurs mobil-homes ouverts pendant le week-end de Pâques.

Le contexte international marqué par les crises, en particulier dans les pays du Maghreb, destinations concurrentielles à fort potentiel, explique en grande partie cette hausse notable de la fréquentation par rapport à l'an dernier. La météo très favorable, même exceptionnelle puisque digne d'un mois de juillet, a également participé à cette dynamique qui s'est poursuivie sur les mois de mai et de juin et ce, malgré le manque de ponts. Après un second trimestre plus que prometteur, la saison 2011 s'annonce sous de bons auspices pour notre commune.

Relais Poste

Suite au succès rencontré l'an passé, le Relais Poste a réouvert ses portes dans les locaux de l'Office de Tourisme depuis le 1^{er} avril et ce, pour une période étendue jusqu'au 31 octobre prochain. Le Relais est à nouveau tenu par Régine Canellas ; ses périodes d'ouverture demeurent identiques soit : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 d'avril à juin et septembre/octobre, et de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h ces mêmes jours en juillet et août. Vous pouvez notamment vous y procurer des enveloppes préaffranchies agrémentées de photos illustrant La Palmyre-Les Mathes ainsi que le Collector de timbres « Le Poitou-Charentes comme j'aime » qui viendra compléter les collections des philatélistes.

La Base Nautique

Encore une très belle progression pour la Base Nautique de La Palmyre qui a vu sa fréquentation croître de 50 % pendant les vacances scolaires. Les moniteurs, Kévin Gobin (chef de base) et Guillaume Hervé (en contrat de professionnalisation), n'ont pas eu de répit et ont dû être épaulés par Thibault, embauché pour 15 jours à cette occasion.

De nouvelles activités sont proposées cette année, tels le funboat (catamaran monobloc idéal pour débuter), le stand-up paddle (surf avec une pagaie) tandis que la pratique du char à voile se pérennise sur la plage de Bonne Anse. Les moins avertis pourront toujours s'adonner aux joies du kayak dans la Baie, profitant d'un cadre superbe et sécurisé. Côté voile scolaire,

l'école des Mathes a été accueillie pour la deuxième année consécutive au sein du Palmyr Atlantic Voile afin d'y découvrir tous les plaisirs nautiques.

Les travaux de réaménagement de la Base Nautique avancent correctement, ils seront interrompus en juillet-août pour reprendre fin septembre afin que les nouveaux locaux soient opérationnels pour la saison 2012. En attendant, les tendances sont très favorables pour cet été, pensez donc à réserver dès maintenant vos stages !

Animations estivales

Chaque année, les animations d'avant saison connaissent une affluence de plus en plus importante. Aussi, pendant les fêtes de Pâques, pas moins de 1 000 personnes se sont prêtées au jeu de la chasse aux œufs et la Fête du Nautisme a vu son nombre de participants doubler comparé à l'an dernier. Enfin, la fête de la Saint-Jean, désormais incontournable le 24 juin, a visé haut cette année, avec un spectacle équestre tout en artifice, donné sur des sonorités de jazz tzigane et de percussions africaines.

Dans ce bulletin, vous retrouverez toutes les animations estivales sur la commune, ce programme étant à votre disposition à l'Office de Tourisme et en ligne sur notre site internet. Parmi les grandes dates, la tournée de la Française des Jeux se tiendra le samedi 23 juillet, la tournée des plages Alerte Rouge, une nouveauté, organisée par la Fondation Maud Fontenoy et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour la « Sauvegarde des Océans et de l'Homme » aura lieu les lundi 1^{er} et mardi 2 août, sans oublier la 3^e édition du Raid Aventure, en après saison, le samedi 22 octobre qui rassemble de plus en plus de sportifs, amateurs ou confirmés.

Développement de la communication web

Compte tenu de l'importance des nouvelles utilisations du web en matière d'information dans notre quotidien et la croissance des réseaux sociaux, l'Office de Tourisme a choisi de ne pas rester en marge de ces nouveaux médias et de développer une stratégie de communication dans ce sens afin d'augmenter sa visibilité sur la toile. Aussi, nous animons, depuis octobre dernier, deux comptes sur des plateformes sociales sur lesquels il vous est possible de suivre toutes nos actualités et animations ou encore d'obtenir des informations générales concernant le tourisme dans notre région. Alors, rejoignez nos communautés Facebook *La Palmyre - Les Mathes Tourisme* et Twitter *LaPalmyreOT* afin de partager et d'échanger sur nos activités !

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME
SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON
À TOUS !**

Association Sainte-Marie

L'assemblée générale de l'association Sainte-Marie qui s'est tenue le 19 mars dernier dans la salle multi-loisirs des Mathes fut l'occasion pour la trentaine de participants de rappeler l'essentiel de ses récentes actions au service de notre communauté chrétienne.

Si certaines d'entre elles tels que le grand nettoyage annuel de l'église, l'installation de la crèche de Noël ou la distribution des œufs de Pâques à la sortie de la messe, quand elle se tient aux Mathes, s'inscrivent désormais dans la continuité, d'autres sont davantage reliées à des événements ou des besoins locaux particuliers. Nous avons pu ainsi témoigner de notre reconnaissance à Claude Caillé lors de ses obsèques ou acheter deux micros-cravates à nos prêtres pour l'église des Mathes et la chapelle de La Palmyre.

Notre nouveau prêtre, le père Camille Colly, reconnaît lui-même l'utilité de l'association dont l'action contribue à maintenir un bon taux de fréquentation à nos offices religieux, voire à l'accroître.

Notre position financière est toujours assez confortable suite à la vente de la maison des Sœurs il y a quatre ans et nous permet de maintenir la cotisation

de nos adhérents à l'euro symbolique tout en continuant à pourvoir aux besoins de la paroisse.

C'est sans doute la raison pour laquelle nous sommes souvent sollicités. Nous recevons de plus en plus de demandes de participation émanant d'autres paroisses de la Presqu'île d'Arvert, parfois même pour des travaux lourds (exemple : remise en état d'un presbytère). Il nous faut donc mener une réflexion dans ce sens et nous interroger sur le rôle de l'association Sainte-Marie. Doit-elle intervenir pour d'autres paroisses que celle des Mathes ? Doit-elle se substituer aux communes dans le financement de certains travaux d'entretien (voire d'investissement) qui semblent relever davantage de leur compétence ? Ou doit-elle plutôt se contenter d'axer son action en faveur du bon déroulement des offices religieux, du service apporté aux officiants et aux fidèles ou de l'aide aux personnes de la paroisse ? Telles sont les questions auxquelles il nous faudra désormais nous attacher.

Liliane HERBULOT

Association des parents d'élèves

Depuis le début 2010, l'Association des Parents d'Elèves a souhaité s'associer à divers événements, notamment humanitaires : elle a soutenu l'aide à Haïti par un don de 200 euros et contribué à la collecte de fournitures scolaires pour des écoles du Sénégal par le biais de la « Sénégalzelle ».

Dans un autre registre plus festif, elle a également participé au carnaval qui était organisé par le Comité des Fêtes le dimanche de Pâques.



Pour ce qui concerne le domaine scolaire, l'association a financé les transports des sorties scolaires à l'Aquarium de La Rochelle et au zoo (respectivement



822 et 260 euros) pour les classes de maternelle, CP et CE1 ainsi que celle au Puy du Fou (1 034 euros) pour les classes de CE2, CM1, CM2.

Elle clôturera cette année scolaire en organisant, conjointement avec les enseignants, la kermesse de l'école le mardi 28 juin 2010 à partir de 18 heures. La soirée débutera par le spectacle préparé par les élèves et leurs enseignants et se poursuivra par les traditionnels stands, course de relais et jeux divers autour d'une buvette où chacun trouvera boissons et gateaux.

La présidente, Patricia MAFFARD

Moto Club de la Presqu'île d'Arvert

Dimanche 14 août 2011 à 20 h 30 - Championnat de France de Super Cross avec show de freestyle.

Comité des fêtes et animations

L'année 2010 a marqué le début d'une nouvelle ère pour le Comité des Fêtes puisqu'il a dû trouver une animation nouvelle pour le dimanche de Pâques. Les difficultés grandissantes pour assurer une sécurité maximale et le découragement des bénévoles pour assurer la circulation à La Palmyre, nous ont conduit à choisir l'option concert musical tant aux Mathes le matin qu'à La Palmyre l'après-midi.

17 décembre 2010 : NOËL des ÉCOLES

Comme chaque année, le père Noël et toute son équipe étaient là pour divertir les écoliers : dans la matinée, projection d'un film et l'après-midi distribution des cadeaux. Nous tenons à remercier M. Sainte-Marie qui a eu la gentillesse de mettre son petit train à la disposition du Comité pour assurer le transport des enfants entre l'école et l'EML.

6 mars 2011 : CHOUROUTE

Le premier rendez-vous de l'année qui se situe d'habitude fin janvier, début février, a été déplacé en mars compte tenu de l'indisponibilité d'une grande partie de l'équipe. Pour la deuxième année consécutive, l'équipe a proposé une choucroute qui a été fort appréciée. L'après-midi s'est poursuivi en musique dans une excellente ambiance.

24 avril 2011 : VIDE-GRENIER - FOIRE AUX SAVEURS ET AUX FLEURS

Ce traditionnel rendez-vous du jeudi de l'Ascension est très attendu et attire de plus en plus d'adeptes. L'animation a été confiée à MAGIBAL.

Quelques dates à retenir pour 2011

- ✓ 21 juin : Fête de la Musique aux Mathes en chansons animée par Manue et Gio
- ✓ 13 juillet : Feu d'artifice aux Mathes suivi d'un bal animé par l'orchestre Pyramide
- ✓ 26 juillet : En soirée, répétition de l'orchestre des Violons sur le Sable à l'EML
- ✓ 7 août : Feu d'artifice à La Palmyre suivi d'un bal animé par un D.J.
- ✓ 15 août : Animation au port avec le CNBA (Couscous + animation musicale avec Manue et Gio)
- ✓ 8 septembre : Jeudis Musicaux des Églises Romanes (Église des Mathes)
- ✓ 10 septembre : Soirée méchoui aux Mathes
- ✓ 16 décembre : Noël des Écoles
- ✓ 31 décembre : Réveillon avec l'orchestre Music Story.

La présidente, Kriss DELAHAYE

Comité de Jumelage

Lors de notre Assemblée Générale du 11 février 2011, dans une ambiance très conviviale, nous avons élu le nouveau bureau qui se compose comme suit :

Présidente : Nathalie NICOLLE
Vice-Présidents : Christiane DELAHAYE,
Gérard BRISSON-GOULVANT
Secrétaire : Nadine SALINAS
Secrétaire Adjointe : .. Lucile PICON
Trésorière : Marie-Denise BITEAU
Trésorier Adjoint : Joël FORGIT

Membres d'Honneur : Roger FRADIN, Robert JONO (les pionniers du Comité de Jumelage)

Lors de cette réunion, il a été décidé de faire un loto qui aura lieu le 10 août 2011 à 21 h.

(Venez nombreux).

Comme chaque année, nous irons courant octobre à la « Mele Vallée ».

Bonne saison à tous.

Cordialement,

La présidente, Nathalie NICOLLE

Association du soutien scolaire Mathéron

L'association du soutien scolaire Mathéron est une activité bénévole qui s'exerce à l'école primaire des Mathes. **Nous recherchons activement des personnes** pour aider les enfants du CP au CM2 pour faire leurs devoirs et leurs leçons les lundi, mardi, jeudi de 16 h 30 à 18 h 30, pour la rentrée prochaine. Merci aux enfants pour leur assiduité et leur sourire. Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée. Pour tout renseignement, Marise Freund répond au 05 46 39 21 10.

La présidente, Maryse FREUND

OSM, BO juin 2011

À l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, le bureau de l'OSM ne s'était pas encore réuni pour élire son nouveau bureau. Nous vous communiquerons sa composition lors de la prochaine édition du bulletin municipal.

Sur le plan sportif, le bilan est globalement positif. Je suis très satisfait des résultats des jeunes :

Les débutants (U6-U7-U8-U9) ont connu de belles victoires sur les plateaux, ils sont très motivés, ce qui est encourageant pour la suite. À cette occasion, nous souhaitons bonne route à Christophe qui nous quitte et le remercions pour son investissement tant auprès des jeunes qu'au sein du club.



Les U11 et U13 ont fini respectivement 1^{er} et 2^e de leur poule, bravo ! J'en profite pour féliciter deux de nos joueurs :

Nicolas Sarda, présélectionné au recrutement Pôles Espoirs (joueurs nés en 1998) et Pablo Molle, en finale du Challenge Jonglages U12 départemental.

Quant aux U15, en entente avec Saint-Palais, ils montent en PH pour l'équipe A et finissent 3^e pour l'équipe B. Les seniors, quant à eux, terminent 8^e de leur poule et se maintiennent en 4^e division.

Félicitations à tous, nous espérons faire mieux enco-

re la saison prochaine et mettons tout en œuvre pour y parvenir.

Nous remercions l'ensemble du Conseil Municipal pour son soutien moral et financier ainsi que tous nos sponsors qui, nous l'espérons, seront toujours aussi nombreux l'année prochaine.

Un grand merci également aux dirigeants restants qui ont dû multiplier leurs tâches, aux éducateurs pour leur investissement, aux quelques bénévoles (trop peu nombreux) et aux parents présents et accompagnateurs lors des matchs à l'extérieur.

J'aurai aimé terminer cet article sur une note optimiste mais nous sommes encore

tous très affectés par le décès de l'un de nos joueurs seniors : Guillaume Rivière, très connu pour ses exploits en tant que jockey mais tout aussi méritant en tant que joueur. C'était un garçon attachant et passionné, fédérateur au sein de son équipe. Il avait intégré le club des Mathes en 2006 mais avait commencé le football dès son enfance dans sa région natale, la Bretagne où il est parti rejoindre les siens...

Nous ont quittés également cette année M. Francis Gruau, ancien entraîneur des seniors et M. Claude Caillé, ancien maire des Mathes. Nous pensons fort à eux et à leur famille.

Ce fut une saison intense et riche en émotions mais nous devons déjà songer à l'avenir.

Pour tous ceux qui souhaiteraient intégrer notre club, vous pouvez contacter M. Molle Thierry au 06-21-16-28-63 qui vous mettra en relation avec l'éducateur concerné.

Avant de vous retrouver la saison prochaine, nous organisons le 25 juin un tournoi débutants en espérant que la météo soit avec nous cette fois-ci !

Bonnes vacances !

Sportivement, Le président Thierry MOLLE



Hippodrome de Royan - La Palmyre

Un printemps épanoui et un été prometteur annoncé...

Dans son cadre verdoyant, l'hippodrome est en passe de clôturer son meeting de printemps sur une note fort enviable..

Ce début de saison fort de huit réunions, comportait de nombreuses épreuves phares, notamment au galop avec Le Grand Prix des Galopeurs (Prix Ville de Royan), le Grand Steeple-Chase (Prix Hennessy). Les entraîneurs les plus prestigieux n'ont pas hésité à faire le déplacement ; pour le Plat (Rouget / Fabre / Pantall), pour l'Obstacle, les visiteurs de renom (Peltier / Ortet) étant venus défier nos champions locaux (Macaire / Chaillé-Chaillé / Nicolle). À noter que « nos » locaux et régionaux (dont Patrick Nicot) se sont adjugé les plus belles épreuves.

Le trot était aussi à l'honneur avec quelques courses de niveau Quinté ; à cet effet les cracks drivers et entraîneurs (Jean-Michel Bazire, Duvaldestin, Abrivard) se sont déplacés avec succès à plusieurs reprises, ces derniers, réitérant à l'envi que nous possédions sans nul doute une des meilleures pistes en herbe de France...

Deux Prix de la commune des Mathes la Palmyre ont été décernés, leurs vainqueurs récompensés comme il se doit sur un podium très applaudi.

Le meeting d'été va maintenant s'avancer rapidement avec, dès la première réunion, le prestigieux « Trophée Vert ». Suivront le Grand Prix des Trotteurs, et bien sûr un florilège d'animations dont une nouvelle journée « Hippodrome en Fête ». (Voir ci-après calendrier).

Nous ne pouvons passer sous silence l'activité soutenue du centre d'entraînement, dont nos deux champions trustent les victoires depuis le début de l'année, tant à Paris qu'en Province.



Fort de tout ces succès, et soucieux de ne pas ternir l'image d'une superbe vitrine connue et reconnue, les travaux vont voir le jour, afin de se doter d'installations dignes de notre rang. Ceux-ci, qui pour différentes raisons, étaient devenus impérieux, devraient débiter rapidement.

Que ce public, si fidèle, et dont l'affluence ne se dément pas, soit remercié, et est bien entendu convié aux festivités tant sportives que ludiques.

Calendrier Meeting d'été :

Juillet : 10 (Trophée Vert)
14 / 24 / 31 « Hippodrome en Fête »
Animations gratuites enfants.

Août : 3 (Grand Prix des Trotteurs)
7 / 10 / 14 / 17 / 21 / 28

A noter : Pour tout renseignements
Blog : hippodrome-royan17.blogspot.com

La Boule mathéronne - Juin 2011

La saison 2011, notre club à l'air de prendre son deuxième souffle, avec des entraînements tous les mardis et jeudis de 16 h 30 à 20 h 00 sauf jours de compétitions, ce qui donne une bonne ambiance à ces soirées.

Pour ce qui est de La Palmyre on ne change pas le programme, nous commençons le jeudi 30 juin (jet du but 15 heures), pour finir le samedi 3 septembre.

Espérant toujours beaucoup de participants pour les autres manifestations, nous faisons un loto le vendredi 8 juillet et le vendredi 5 août.

Nous souhaitons à tous un bel été 2011 et à bientôt de vous voir.

Pour le club, Le président Jean-Jacques BONNET



U.N.R.P.A. Les Mathes

Les deux rendez-vous annuels que nous offre la Municipalité au-travers du bulletin municipal sont pour les associations, en général, et la nôtre en particulier, l'occasion de mieux nous faire connaître et de vous présenter un rapide bilan des activités et manifestations que nous avons proposées au cours de ces derniers mois.

En décembre, sous l'égide de la Fédération 17, a eu lieu l'élection du Super Papy. Les candidats après s'être présentés costumés, ont dû se soumettre à quelques épreuves, dont une de couture qui n'a pas manqué de piquant. Notre section s'est brillamment comportée puisqu'elle a remporté cette première édition.



Compte tenu de cette élection, nous n'avons pas fait le repas de Noël (bien nous en a pris car la météo n'a pas été

très favorable durant cette période), mais nous avons le 9 janvier proposé le repas des Rois. Ce premier rendez-vous de l'année a été très convivial et très réussi.

Le 8 mai, c'est le repas dit du « printemps » que notre cuistot maison et ses marmitons ont concocté. Là encore, ce fut un agréable moment, dans une ambiance très chaleureuse où chacun s'est employé à donner un coup de main pour que cette journée soit réussie.

Le 20 mai, une vingtaine de personnes ont participé à une sortie qui s'est déroulée sur la journée : le



matin visite de la tonnellerie ALLARY à Archiac, puis après un déjeuner à Chaniers, embarquement sur le Bernard-Palissy pour une croisière commentée sur la Charente qui les a mené jusqu'à Port-d'Envaux. Ce fut une journée très agréable et enrichissante qui a permis de découvrir ou redécouvrir les subtilités du métier de tonnelier et l'histoire de notre fleuve et des communes qu'il traverse.



Le vendredi 10 juin, NUANCES, le groupe vocal de la section, qui a vu le jour au mois d'octobre dernier, a proposé un spectacle musical où se sont mêlés musique classique et variétés, instruments et voix. À la fin de la représentation, public et artistes ont partagé le verre de l'amitié.

ACTIVITÉS

En ce qui concerne les ateliers, ils enregistrent une excellente participation, le nombre des participants est en constante augmentation. Il faut souligner l'ambiance très conviviale dans laquelle les activités se déroulent, et c'est un rendez-vous hebdomadaire que beaucoup attendent avec impatience.

Comme chaque été, en dehors du vélo et de la marche, tous les ateliers suspendent leurs activités en juillet et août. Aussi proposons-nous le 30 juin en fin d'après-midi un apéritif dit des vacances pour clôturer ce premier semestre, occasion de réunir tout le monde.

À la rentrée, deux projets devraient se mettre en place : tout d'abord des cours d'anglais, ainsi qu'une

formation aux premiers secours. De même, nous étudions la possibilité d'une deuxième heure de gymnastique le lundi matin, mais pour l'instant l'idée reste au stade de projet car la salle n'est pas disponible.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter soit la présidente au 05.40.51.16.48, ou la trésorière au 05.46.36.08.78 ou la secrétaire au 05.46.23.63.39 ; également par mail : unrpa.mathes@wanadoo.fr ou au foyer le jeudi après-midi (sauf en juillet et août).

Nous vous souhaitons un excellent été et espérons vous retrouver nombreux à la rentrée.

La présidente, Micheline OUDART



CALENDRIER

- ✓ Le foyer réouvrira le jeudi 1^{er} septembre à partir de 14 heures
- ✓ En ce qui concerne le « Vélo », des horaires différents sont proposés en fonction des saisons et de la météo:
 - de juin à septembre, rendez-vous le mardi matin à 8 heures 30 devant le local.
 - pour les autres périodes, le rendez-vous est toujours le mardi mais à 14 heures.
- ✓ L'informatique reprendra le mercredi 22 septembre de 14 heures 30 à 17 heures 30 (inscriptions préalables directement sur le site « m.informatique@orange.fr » ou au foyer le jeudi à partir du 1^{er} septembre).
- ✓ La gymnastique reprendra le vendredi 16 septembre de 11 heures à 12 heures.
- ✓ La marche découverte n'observe pas de pause, mais durant les mois de juillet et août, elle est avancée au vendredi matin à 8 heures 30 ; en septembre elle reprendra le vendredi à 14 heures (rendez-vous devant le local)
- ✓ L'ensemble vocal reprendra le lundi 19 septembre à 18 heures (inscriptions auprès de M^{me} LOCHET au 05.46.38.08.78 ou lochet.jean@orange.fr)
- ✓ Les danses de salon, qui se déroulent le jeudi de 17 heures 30 à 18 heures 30, reprendront le jeudi 15 septembre.
- ✓ Journée Portes Ouvertes : le jeudi 17 novembre de 14 heures 30 à 18 heures.
- ✓ Tennis de la Mairie : pour tout renseignement, contacter M. Georges BRISSON-GOULVANT au 05.46.22.42.54.
- ✓ Lotos de l'été : les mercredi 20 juillet et jeudi 18 août. 2011.

À votre Service

• **MAIRIE** – 10, rue de la Sablière – BP 60013 - Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72 – Fax : 05.46.22.49.23 – Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

• **OFFICE DU TOURISME** – 2, avenue de Royan – La Palmyre

Tél : 05.46.22.41.07 – Fax : 05.46.22.52.69 – Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com

En saison, du 1^{er} juillet au 31 août

tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h

Avant et après saison, du 1^{er} avril au 30 juin et septembre

du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h - le dimanche matin de 10 h à 12 h 30

Hors saison

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi matin de 9 h à 12 h

• **RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE TOURISME)**

Avril, mai, juin, septembre et octobre : du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30

Juillet - août : du lundi au vendredi : 9 h-13 h et 16 h-19 h

LA POSTE – LES MATHES – Tél/Fax : 05.46.22.42.69

du 4 juillet au 27 août

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h - le samedi de 9 h à 12 h

du 15 septembre au 27 juin

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 - Heures des levées : en semaine 12 h - le samedi 9 h

• **TRÉSOR PUBLIC** – 37, rue de la Seudre – 17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.00.85 – Fax 05.46.36.52.70

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

• **GENDARMERIE** – 6, avenue du Général de Gaulle – 17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.11.43

• **GENDARMERIE** – LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT) - Tél : 05.46.22.52.25

• **ASSISTANTE SOCIALE** – M^{me} DANJOU – permanence tous les mardis en mairie de 9 h à 10 h 30

• **ÉCOLE MATERNELLE** -10, rue Henri Erable – LES MATHES - Tél : 05.46.23.63.59

• **ÉCOLE PRIMAIRE** - 10, rue Henri Erable – LES MATHES - Tél : 05.46.22.44.26

• **E.D.F – G.D.F** -Avenue du Marechal Leclerc - 17200 ROYAN - Tél : 08.10.08.03.33

• **SERVICES MÉDICAUX**

LES MATHES – Cabinet médical :

- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90

- MÉDECIN - D^r PINEAU - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.41.80

- OSTÉOPATHE - Marion PINSON - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70

- KINÉSITHÉRAPEUTE - M. GOHARD Pierre - M^{me} GROSZEWSKA Agnieszka - 8 rue Sainte Marie - Tél. : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96

LA PALMYRE :

- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 4, place d'Aquitaine - Tél : 05.46.22.48.87

- PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard des Trémières - Tél : 05.46.22.40.82

• **SNCF ROYAN** - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35

• **TAXI** – Nathalie DÉSIÉRE – Tél : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27 - Station rue de la sablière - Les Mathes - Office de Tourisme – La Palmyre

• **ORDURES MÉNAGÈRES** - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort – 17200 ROYAN - Tél : 05.46.22.19.27

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- 15 juin au 15 septembre : tous les jours sauf le mercredi

- Du 1^{er} avril au 14 juin : le lundi, le jeudi et le samedi

- Du 16 septembre au 31 mars : le lundi et le jeudi

TRI SÉLECTIF - tous les mercredis

DÉCHETS VERTS - du 1^{er} juin au 30 novembre : le lundi. Le reste de l'année : 1^{er} et le 3^e lundis du mois.

Les sacs plastiques ne sont définitivement plus ramassés.

DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE - Tél : 05.46.39.64.64

acceptent les plastiques, le verre, les batteries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade : du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.

Chaillevette : du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

PLATEFORME DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX PRIVÉE ET PAYANTE - Rue des Carrières - 17570 Les Mathes - Tél. 05.46.05.78.65 ou

06.71.90.32.32 - Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 17h 30 et le samedi de 9 h à 11 h 45.

RÉCUPÉRATEUR DE VÊTEMENTS : Un nouveau conteneur à vêtements a été installé place Charles de Gaulle, près de la halle, l'association Trio s'est engagée à le vider une fois par semaine et d'adapter la collecte en fonction de l'importance du ramassage.

• **MARCHÉS**

AUX MATHES : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, marchés tous produits, du 16 juin 2011 au 15 septembre 2011.

Les vendredis matins du 16 septembre 2011 au 14 juin 2012.

À LA PALMYRE : les dimanches et les mercredis matins du 3 avril 2011 au 28 septembre 2011.

Les dimanches matins du 2 octobre 2011 au 31 octobre 2011. Les mercredis soirs du 6 juillet 2011 au 31 août 2011 inclus.

SECOURS

• **POMPIERS** - Tél. : 18

• **CASERNE** - 19, Zone artisanale de Brassons - La Tremblade - Tél. : 05 46 36 03 32

• **SAMU** - Tél. : 15

• **SECOURS EN MER** - (crossa Etel) Tél. : 02 97 55 35 35 et le 16 pour les navigateurs

• **CLINIQUE PASTEUR** - à Royan - Tél. : 05 46 22 22 22

• **HÔPITAL MALAKOFF** - à Vaux-sur-Mer - Tél. : 05 46 39 52 52

• **CENTRE ANTI-POISON** - à Bordeaux - Tél. : 05 56 96 40 80

• **CENTRE TRANSFUSION SANGUINE** - à Saintes - Tél. : 05 46 93 53 44

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE



la
Charente
Maritime



Nature Plein Cadre



La Palmyre

Les Mathes